



# Rapport d'orientation budgétaire 2025

VILLE D'AIX-LES-BAINS

[Date]



BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE  
BUDGET ANNEXE PARKINGS  
BUDGET ANNEXE ACTIVITES TOURISTIQUES

# GLOSSAIRE

LDF : Loi de Finances

LFR : Loi de Finances Rectificative

PIB : Produit Intérieur Brut

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

CC : Communauté de communes

CA : Communauté d'Agglomération

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques

DETR : Dotation d'Équipement sur les Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

FDPTP : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

DCRTP : Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

CA : Chiffre d'Affaires

VLC : Valeur Locative Cadastre

THRS : Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties

CET : Contribution Economique Territoriale

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales

TLV : Taxe sur les logements vacants

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### TITRE I : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

1. Éléments réglementaires.....page 7
2. Évolutions et nouveautés : focus sur le « budget vert » .....page 8

### TITRE II : ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

1. Le contexte géopolitique et économique international et national.....page 9
2. Les finances publiques de la France en 2024.....page 13
3. Département de la Savoie : situation économique au deuxième trimestre 2024.....page 14

### TITRE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET LES ANNEES A VENIR

1. Les contraintes en matière d'élaboration budgétaire..... page 15  
Une dotation globale de fonctionnement dont l'avenir semble incertain  
La taxe additionnelle aux droits de mutations en diminution depuis 2021  
Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales  
Le prélèvement sur recettes au titre de l'article 55 de la loi SRU
2. La dynamique des recettes de la Ville en matière d'élaboration budgétaire..... page 23
3. La réalisation des grands projets de mandat au cours de l'année 2024..... page 25  
L'amélioration du cadre de vie des aixoises et aixois une priorité  
Des investissements et des équipements durables pour la Ville  
Amélioration du patrimoine communal : voirie et sécurité routière  
Amélioration du patrimoine communal : bâtiments communaux  
Travaux dans les écoles pour une éducation de qualité  
Création de mobilités douces pour tous  
Ville de Champions : soutien aux associations sportives  
Ville handi bienveillante : améliorer le quotidien et vivre ensemble  
Focus sur la budgétisation verte
4. Bilan d'activités 2024 des directions, perspectives et poursuite des projets du mandat pour les années à venir .....pages 33 à 56

### TITRE IV : DÉPENSES DE PERSONNEL

1. Les emplois de la Ville d'Aix-les-Bains .....page 58
2. Evolution des effectifs permanents et non permanents (octobre 23 à fin septembre 24.....page 60
3. Pyramide des âges avec la répartition hommes – femmes.....page 61
4. Événements marquants de l'année 2024.....page 62
5. Les évolutions du personnel en 2025 et perspectives pour les années suivantes.....page 64
6. Evolution de la masse salariale : Budget Principal .....page 65
7. La formation du personnel : une priorité.....page 65
8. La Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC).....page 67

## TITRE V : GESTION DE LA DETTE et DES EMPRUNTS GARANTIS

1. Contexte général financier et perspectives 2025.....	page 68
2. Evolution de l'encours de la dette du budget principal.....	page 69
3. Principaux Ratios d'endettement de la Ville.....	page 70
4. Profil d'extinction de la dette de la Ville.....	page 71
5. Répartition de la dette par type de risque et par prêteur et charte.....	page 72
6. Classification selon la charte de bonne conduite (charte GISLER) .....	page 75
7. Profil d'extinction de la dette de l'emprunt relatif au Partenariat Public Privé.....	page 75
8. Les emprunts garantis par la Ville d'Aix-Les-Bains.....	page 76

## TITRE VI : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe « activités touristiques ».....	page 77
2. Budget annexe « parkings ».....	page 80

## INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3.500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition.

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales fait évoluer le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du Budget Primitif. En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote mais doit faire l'objet d'une délibération distincte car il est considéré comme une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

En ce sens, il permet à l'assemblée délibérante :

- ✚ D'être informée sur l'environnement économique (contexte externe) et sur la situation financière de la collectivité (contexte interne) ;
- ✚ De discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées aux Budgets primitifs 2025.

# TITRE I : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

## 1. Éléments réglementaires

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 (ROB - articles L2312-1, D2312- 3 du CGCT et décret n°2016-841 du 24/06/2016 ou loi NOTRe pour « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » précise :

- Les orientations budgétaires envisagées pour l'année à venir tant en investissement qu'en fonctionnement ;
- La présentation des engagements pour les années à venir ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il doit comporter des informations sur la structure des effectifs, des éléments sur la rémunération et la durée effective du travail dans la commune ; ainsi que leurs évolutions prévisionnelles en matière de gestion des effectifs. Ce rapport retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire de la municipalité et les hypothèses retenues, pour construire le budget primitif 2025. Les conseillers municipaux se voient remettre le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 suffisamment détaillé.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé en conseil le 26 novembre 2023, la procédure de préparation budgétaire se déroule en plusieurs étapes, parmi lesquelles l'envoi par le Maire de la lettre de cadrage initiale aux élus et directions de la Collectivité. La lettre de cadrage pour le budget 2025 comprend les grandes orientations en matière de prévisions budgétaires. Dans un contexte toujours inflationniste, avec de fortes tensions sur le marché immobilier ayant un impact plus important que prévu sur l'une des principales recettes de la commune, la Ville se prépare, par ailleurs, à participer plus activement au redressement des comptes publics de l'Etat. En effet, dans son rapport sur les finances locales du 22 juillet dernier la Cour des Comptes demande à l'Etat d'instaurer des contraintes aux collectivités pour réduire leurs dépenses de fonctionnement. Dans la perspective du projet de Loi de Finances 2025, en cours de discussion au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, quelques éléments dont les modalités d'application restent à préciser sont intégrées, lorsque cela est possible.

Aussi, au terme d'une réflexion partagée au sein de l'exécutif, dans un contexte financier national complexe, il a été demandé aux directions de réaliser des économies globales de manière à aller vers un budget optimisé.

## 2. Évolutions et nouveautés : focus sur le « budget vert »

Avec l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019, les pays-membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis 2021, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil. Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

La loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

La Ville d'Aix-les-Bains investit chaque année près de 2 millions d'euros dans des investissements responsables et vertueux pour l'environnement (généralisation de la LED dans l'éclairage public, développement du photovoltaïque...)

## TITRE II : ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

### 1. Le contexte géopolitique international et national

#### Contexte international

A la date de rédaction du présent rapport, la conjoncture internationale est ambivalente, les marchés financiers sont partagés entre l'optimisme causé par la publication des données de l'emploi aux États-Unis et de sa qualité de valeur refuge face aux inquiétudes sur le conflit au Proche-Orient. Au 7 octobre 2024, le dollar continue de se renforcer, gagnant 0,01% face à un panier de devises de référence. L'euro cède 0,08% à 1,0967 dollars.

Les prix du pétrole sont en baisse après avoir enregistré une semaine record, les inquiétudes autour de l'offre excédentaire et la baisse de la demande ayant été contrebalancées par les craintes d'une guerre au Proche-Orient, qui perturberait les exportations depuis la région. Le baril de Brent recule de 0,32% à 77,80 dollars le baril et celui du brut léger américain (WTI) perd 0,2% à 74,25 dollars.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, les mêmes tendances sont observées.

La Banque centrale européenne (BCE) avait commencé son cycle de baisse en juin 2024. Le 12 septembre 2024, elle annonce une deuxième baisse : à partir du 18 septembre 2024, son principal taux directeur, la facilité de dépôt, passera de 3,75% à 3,5%. La BCE réduit également l'écart entre ses taux directeurs.

Actuellement, les principales banques centrales ne privilégient plus le resserrement monétaire qui était nécessaire pour contenir l'inflation.

Malgré la deuxième baisse des taux directeurs en 2024, les taux d'intérêt évoluent en cycles de hausses et de baisses lentes. Les courbes des principaux taux directeurs résistent par paliers. Dans ce contexte d'incertitude, les économies européennes ont besoins de signaux forts pour redonner confiance aux investisseurs.

## Contexte national

### Les indicateurs macroéconomiques

*(Source : note de conjoncture du 17 septembre 2024 de la Banque Postale).*

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible.

La consommation a globalement été atone au 1<sup>er</sup> semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues.

Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2<sup>ème</sup> trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17,1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3<sup>ème</sup> trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli. En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modestes à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas, de l'ordre de 7,3 % de la population active à mi-année. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

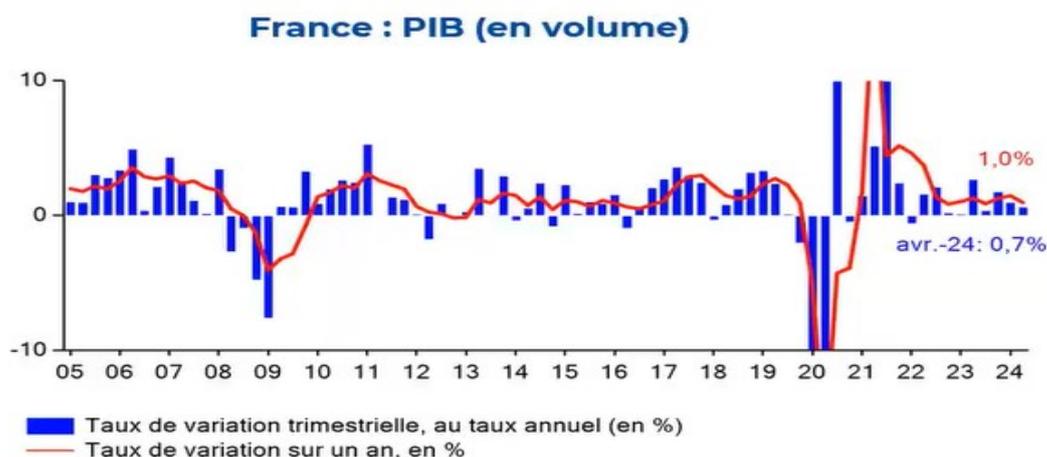
Par ailleurs, les pressions inflationnistes se sont nettement détendues. En août, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2 %. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation.

Sur les marchés financiers, le rendement de l'Obligations Assimilables au Trésor (OAT) s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 points pendant l'été.

Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

La croissance de l'économie française a été de 0.3% au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 puis de 0,2% au deuxième trimestre au total, l'augmentation du PIB ne devrait pas dépasser 1,1 % sur l'année.

La demande interne privée (consommation, investissements logement des ménages, investissement des entreprises) demeure atone.



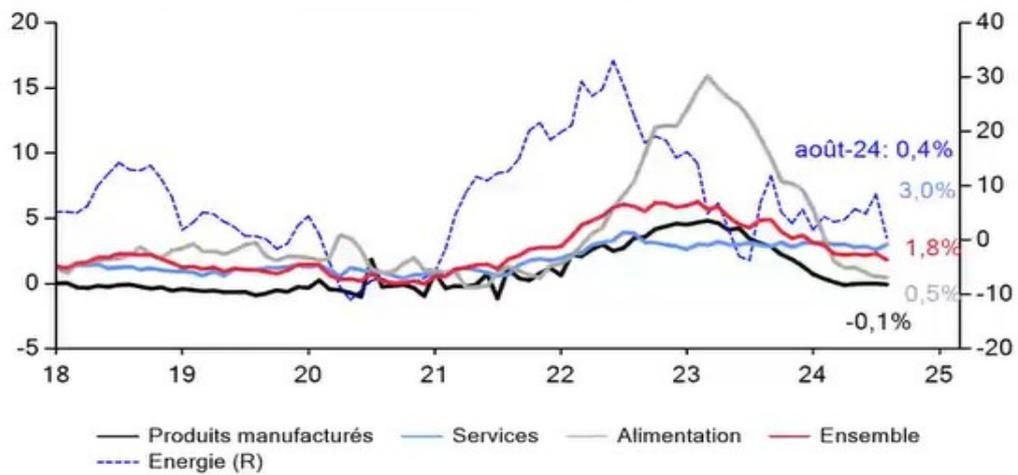
Sources : Insee, La Banque Postale

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

L'inflation mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2% (1,8% en août). La hausse des prix des services demeure élevée. Les prix de l'énergie ont amorcé une baisse de manière erratique depuis le début de l'année 2024.

## France : prix à la consommation (variation sur un an, %)



Sources : Insee, La Banque Postale

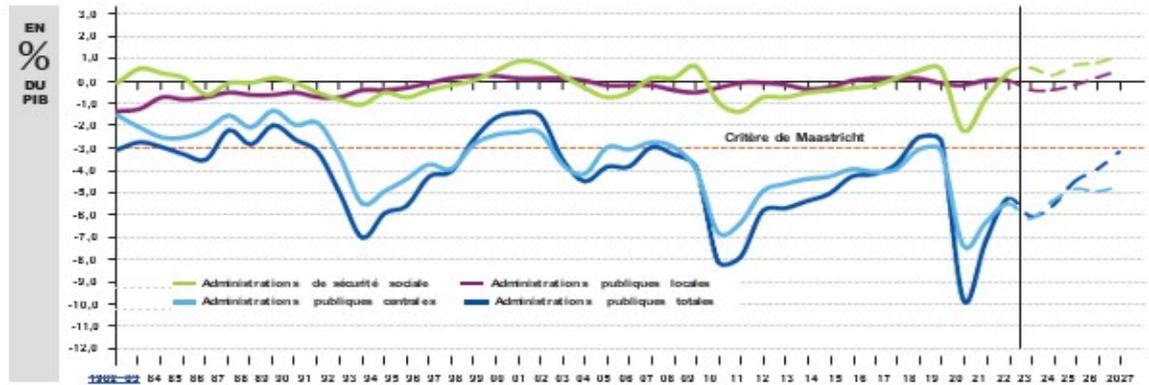
## 2. Les finances publiques de la France 2024

La dette publique dépasse 118 % du PIB et le déficit public sera au 31/12/2024 de l'ordre de 7 % du PIB.

### Finances publiques

#### Le déficit des administrations publiques

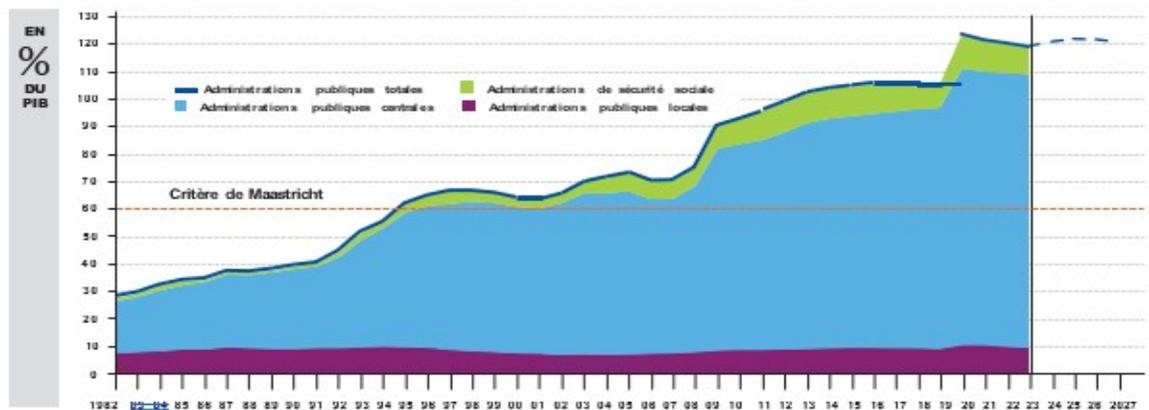
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

#### La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

### 3. Département de la Savoie : situation économique au deuxième trimestre 2024

**Bilan et perspectives de l'économie savoyarde dans un contexte général de stagnation (Source : note de conjoncture économique Départementale - Région Auvergne Rhône Alpes et Département de la Savoie - n°11- juin 2024)**

Fin 2023 et au premier semestre 2024, en Savoie, les indicateurs restent orientés à la hausse, même s'ils présentent des signes de ralentissement.

Le Département de la Savoie est un territoire dynamique, à l'économie variée, avec un taux de chômage de 2 points inférieur à la moyenne nationale (5,4 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023), l'emploi salarié ayant augmenté de plus de 1 % encore en 2023, avec une création nette de 1 430 emplois.

Au niveau touristique, la saison d'hiver a été bonne pour une majorité de professionnels, avec une progression de la fréquentation de la plupart des stations.

Les retombées du Grand chantier Lyon Turin se traduisent également par une augmentation de 740 emplois présents sur les sites des chantiers.

Côté industrie, si certains industriels sont confrontés à une concurrence asiatique féroce qui entraîne une baisse d'activité relativement marquée, d'autres secteurs sont en très forte croissance, ils affichent des carnets de commandes bien remplis, et portent des projets de développement de plusieurs dizaines de millions d'euros. (Nucléaire, aéronautique, hydro-électricité, nouvelles mobilités).

Au global, le chiffre d'affaires des entreprises toutes activités confondues a progressé en 2023 de + 4,2 % en Savoie.

En conclusion, dans un contexte de stagnation économique, le Département de la Savoie résiste.

# TITRE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET POUR LES ANNEES A VENIR

## 1. Les contraintes en matière d'élaboration budgétaire

**Un objectif de redressement des comptes publics mais une mise à contribution des collectivités selon des modalités qui restent à préciser.**

Le projet de Loi de finances 2025 est pensé autour du rétablissement des comptes publics, le déficit public est à plus de 7%, le but étant pour le gouvernement de le ramener à 5 % du PIB.

Les premières mesures envisagées sont impactantes pour le bloc communal.

- L'alinéa 6 de l'article 30 : FCTVA  
Le taux de FCTVA passerait de 16,404 % à 14,85 %. Ce retour de TVA à un taux inférieur a une importance financière particulière pour le bloc communal car il est en lien avec le programme d'investissement du mandat qui est à son plus fort niveau. Il se recentre sur les seules dépenses d'investissements, il écarte les dépenses de fonctionnement de l'assiette comme celles relatives à l'entretien des bâtiments.
- Article 29 et 32 du projet de loi de finances : Dotation Globale de Fonctionnement  
La DGF dans sa globalité serait maintenue en volume au montant de 2024 soit 27 245 M€. Le maintien de la DGF en volume devrait aboutir à une baisse de la Dotation pour la Ville qui ne pourra bénéficier que de la dynamique de sa population.

Les perspectives comprendraient une augmentation de la DSU : +140 M€ et de la DSR de 150 M€ dont 60 % sur la fraction péréquation. La Ville n'est pas concernée par le mécanisme de péréquation.

Les textes prévoient une augmentation de la péréquation verticale aussi avec cette enveloppe fixée, le produit attendu par la Ville va diminuer. Le mécanisme d'écrêtement va entraîner une baisse. Ainsi, le maintien de la DGF à son niveau de 2024 résultera du seul fait de l'augmentation de la population.

- Financement de la CNRACL : le financement de la retraite « régime des fonctionnaire » est déficitaire du fait du recrutement accru dans le temps d'employés contractuels. De plus, les excédents constatés les années précédentes ont servi à d'autres fonds déficitaires, le mécanisme de solidarité a fonctionné entre les caisses de retraite.

En 2025, l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux serait de 4 points sur la CNRACL, soit une recette supplémentaire de 1.3 MD€. Une nouvelle hausse des cotisations serait prévue en 2026 et 2027.

- Création d'un fonds de réserve pérenne selon l'article 64

Le redressement des comptes publics passerait par une contribution élevée des collectivités locales ; les collectivités étant perçues comme étant en bonne situation financière globale. Ce sont près de 3 MD€ qui seront prélevés aux collectivités locales dès 2025.

Le fonds de réserve serait alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes, des EPCI à fiscalité propre et des départements et des régions dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'€.

Seraient exclues du prélèvement les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges tels que mesurés dans le cadre des dispositifs de péréquation (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation d'intercommunalité, fonds de sauvegarde des départements, fonds de solidarité régional) sont les plus dégradés.

Ce n'est le cas de la Ville d'Aix-les-Bains.

Le prélèvement est limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'année suivante soit en 2026, ce fonds, après avis du CFL, est réparti entre les fonds de péréquation, à savoir le FPIC, le Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements et le Fonds de solidarité régional.

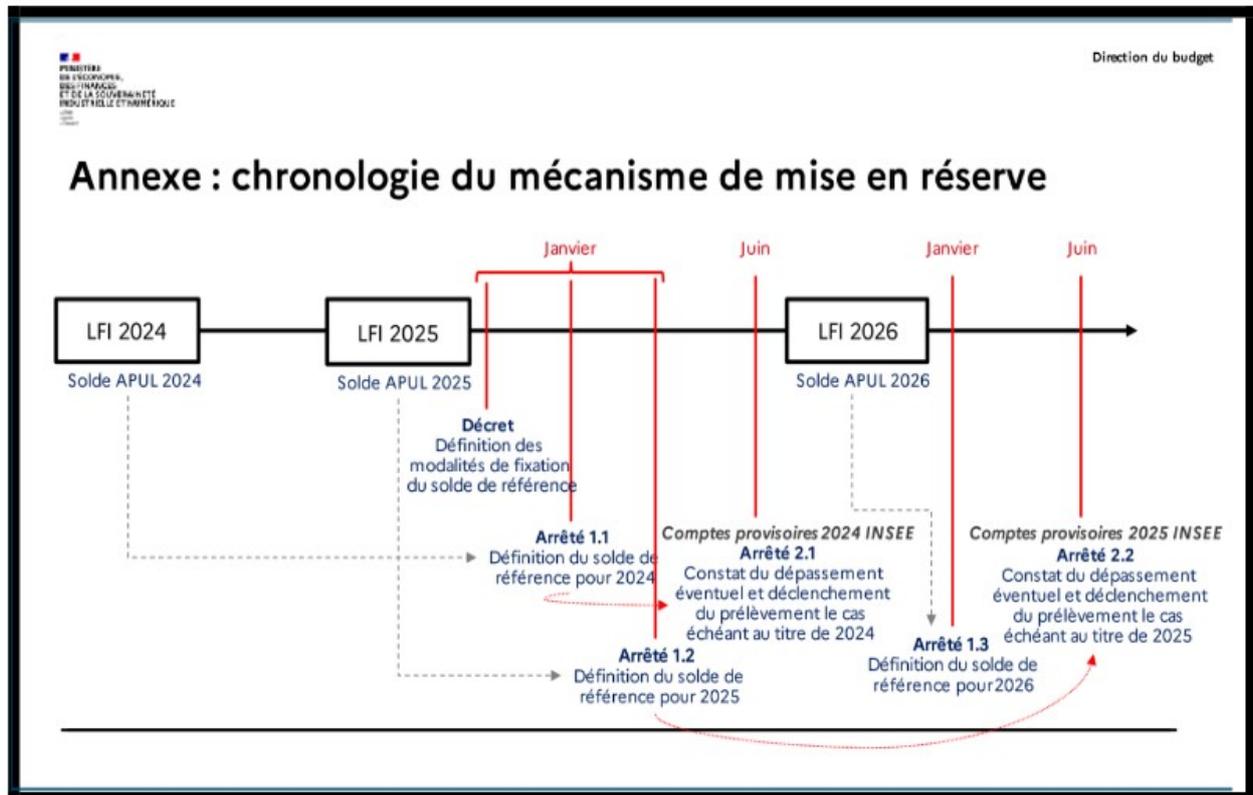
La chronologie est donc la suivante :

- 2025 : Prélèvement car l'évolution des dépenses de fonctionnement 2024 de 6 % est supérieure au seuil de 4,7 % de 2024. En 2026/2027/2028, ce prélèvement abonde les 3 fonds de péréquation à hauteur d'un tiers par an ;

- 2026 et chaque année, le prélèvement se poursuit si l'objectif d'évolution fixé est à nouveau dépassé. Le montant du prélèvement est à nouveau réparti par tiers entre les 3 fonds de péréquation sur les 3 années suivantes.

Les calculs seront effectués par l'Etat et la Direction Générale des Collectivités Locales. Ils ne sont pas établis à cette date, rendant les prévisions budgétaires 2025 complexes.

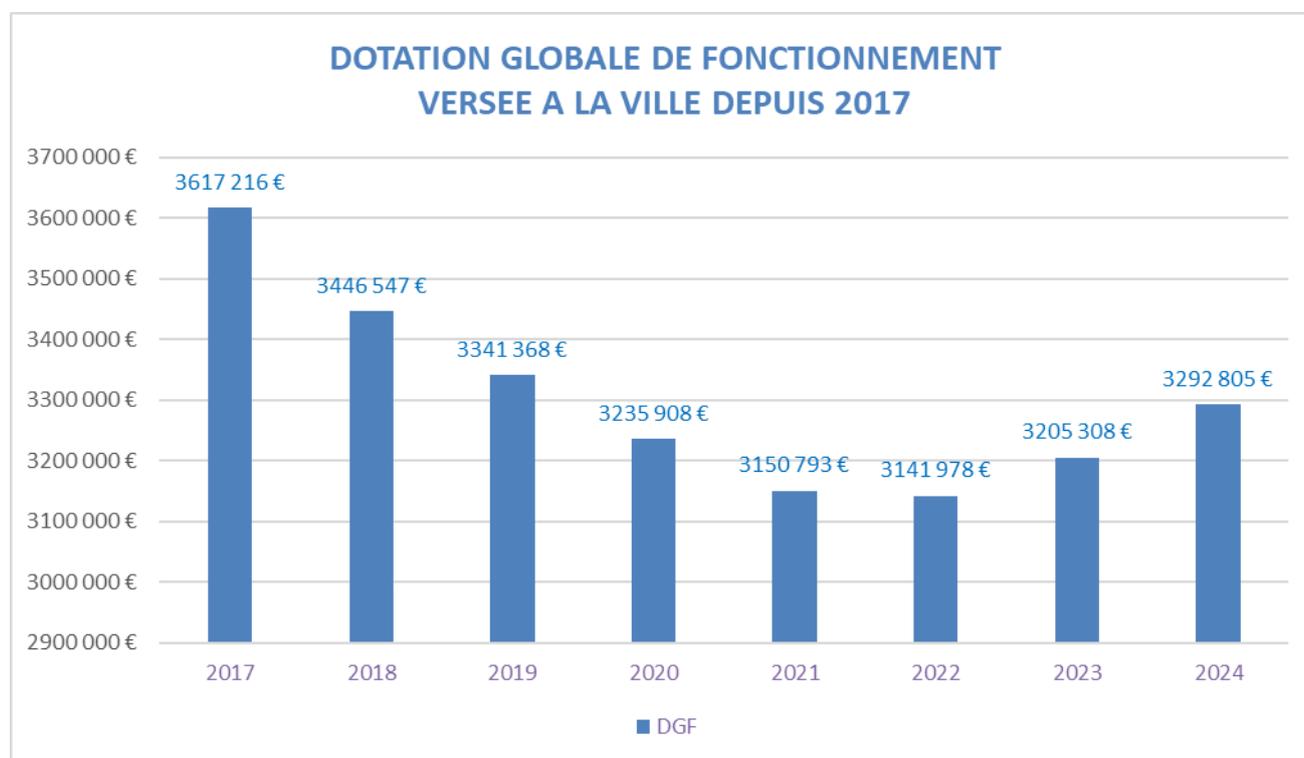
Les décisions vont peser lourdement sur les collectivités dans les années à venir et déterminer leur capacité à maintenir des services à la population de qualité et un niveau d'investissement satisfaisant.



- Baisse des crédits sur l'ensemble de la mission Ecologie, développement et mobilité durables

Initialement doté de 2 MD€ en 2024, le fonds vert serait amputé d'1 MD€, il tomberait à 1 MD€ en autorisation d'engagement en 2025.

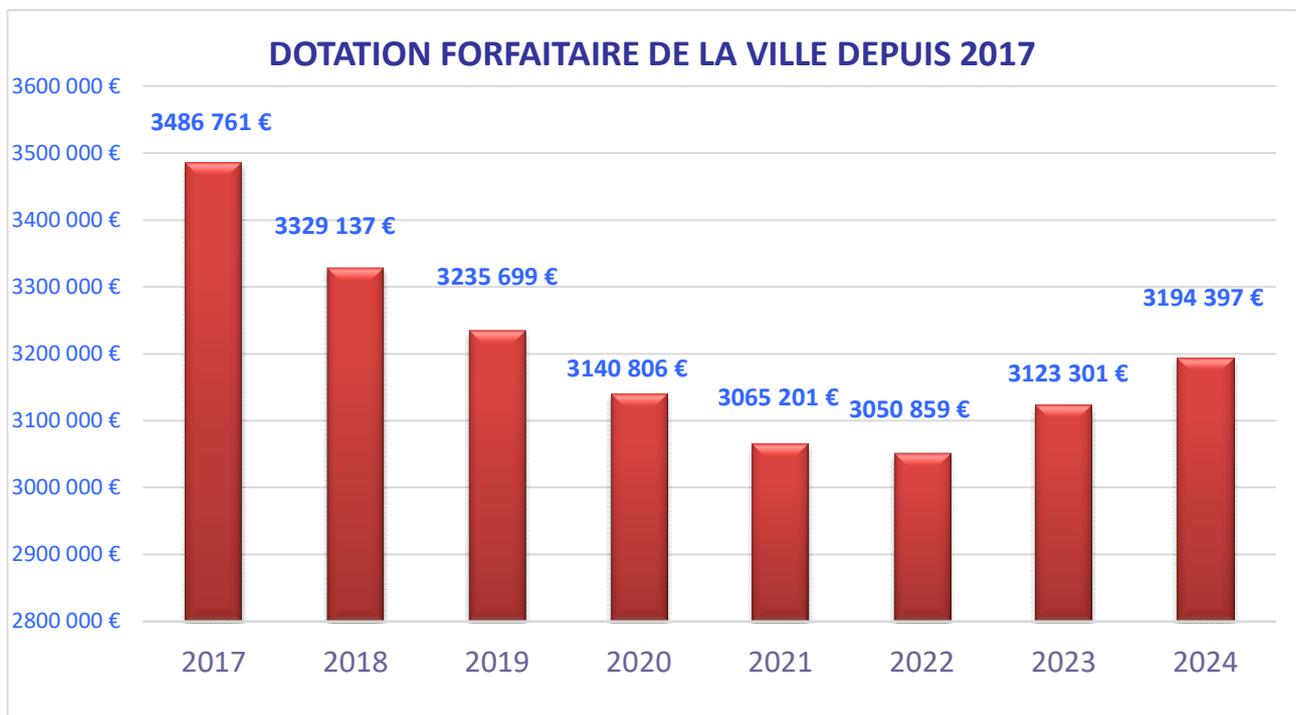
## Une Dotation Globale de Fonctionnement dont l'avenir semble incertain



Le Dotation Globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation.

Compte tenu des réformes en cours sur la DGF, les prévisions 2025 se veulent prudentes.

Le maintien de la DGF 2025 au niveau de l'année 2024 devrait aboutir à une baisse de la dotation forfaitaire pour la Ville qui ne pourra bénéficier que de la dynamique de sa population.



Le montant prévisionnel de la dotation forfaitaire au budget 2025 sera de 3 195 000 €.  
 Le montant prévisionnel de la Dotation Nationale de Péréquation sera de l'ordre de 98 500 €.

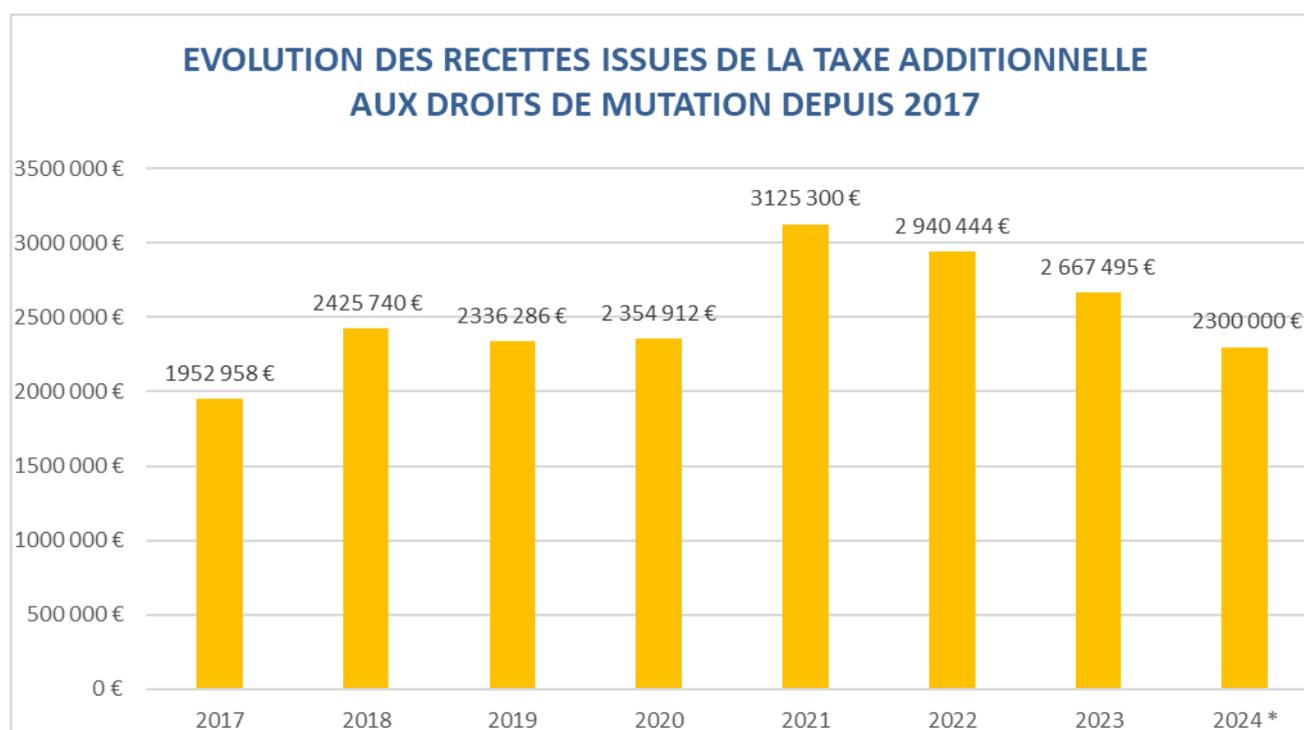
Pour rappel en cumulé, la Ville aura perdu 2,27 millions d'euros au titre de la dotation forfaitaire depuis 2017.

## La taxe additionnelle aux droits de mutation en nette diminution depuis 2021

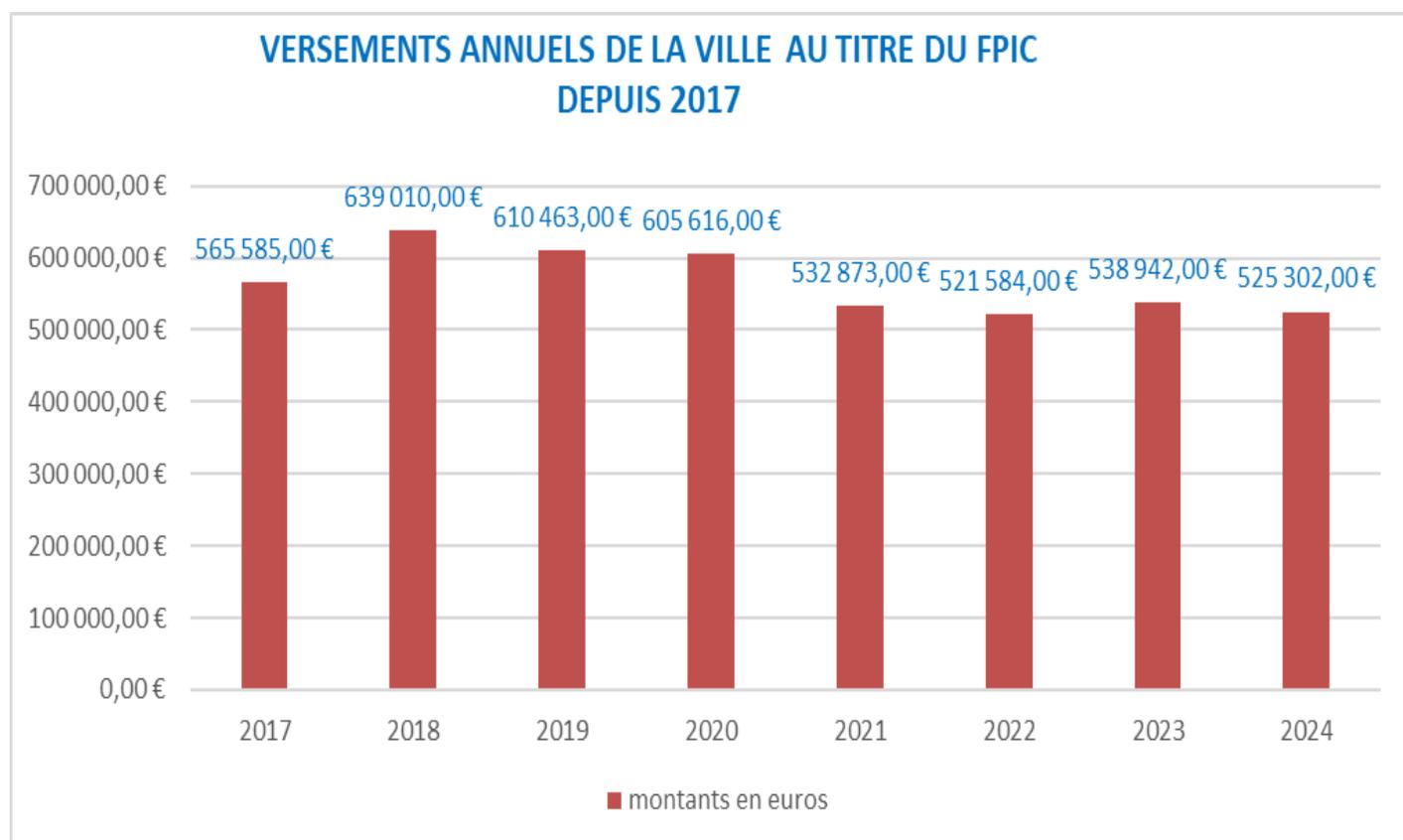
Dans un contexte incertain, lors de la préparation budgétaire 2024, les recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation ont été revues à la baisse : 2 300 000 € au budget 2024. La tendance baissière à l'échelle nationale semble se confirmer, elle est de l'ordre de 17 % entre 2024/2023.

Depuis quelques années, le marché de l'immobilier a amorcé une crise sans précédent avec des taux de crédit élevés, des crédits bancaires rares et des transactions incertaines dont les délais se sont rallongés.

L'année 2025 devrait ramener un peu de sérénité pour les investisseurs avec des taux directeurs en baisse et la disponibilité de liquidités sur les marchés financiers. Il convient cependant d'être prudent et de rester sur un niveau de recettes prévisionnelles 2025 de 2,4 millions d'euros.



## Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)



Le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Il est précisé que toutes les communes de Savoie sont concernées par le prélèvement au titre du FPIC. Les intercommunalités à fiscalité propre constituent l'échelon de référence.

En 2024, le versement par la Ville d'Aix-les-Bains s'élève à 525 302 euros.

Depuis 2017, la commune aura versé plus de 4 539 375 euros au titre du FPIC, cela représente près de 34 % des sommes versées par la Communauté d'agglomération Grand Lac.

En ce qui concerne l'année à venir, les modalités de calcul de la contribution des communes au redressement des comptes publics reste à définir, aussi par prudence le montant prévu au BP 2025 sera de 535 000 euros.

## Le prélèvement sur recettes au titre de l'article 55 de la loi SRU

La Ville a reçu notification de l'arrêté de carence au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour n'avoir pu atteindre la totalité des objectifs du contrat de mixité sociale 2020/2022. Il va sans dire que les données contextuelles expliquent cette situation. La crise sanitaire a ralenti à partir de 2020 le rythme des constructions immobilières. La guerre en Ukraine a accentué le mouvement inflationniste et la hausse du coût des matériaux, sans compter les difficultés d'approvisionnement simultanées.

La hausse des taux directeurs a également eu un impact fort sur le secteur d'activité, les taux des crédits immobiliers passant de niveaux historiquement très bas à plus de 3 % pour des emprunts sur 20 ans.

La rareté de l'argent a aussi incité les établissements bancaires à être très exigeants quant à la solvabilité des emprunteurs.

De surcroît, le rattachement du bassin aixois à l'aire urbaine de Chambéry en 2017 a fait passer brutalement le taux à atteindre de logements sociaux de 20 à 25 % des résidences principales (environ 1000 logements sociaux à produire). Tous ces paramètres expliquent que la production de 397 logements sociaux en 3 ans, entre 2020 et 2022, n'était pas raisonnablement tenable.

D'ailleurs, la loi 3DS a supprimé en 2022 l'échéance de 2025 (25 % de logements sociaux pour la ville d'Aix-les-Bains), inatteignable pour beaucoup de communes déficitaires ou carencées. Un rythme de rattrapage de référence « glissant » à la baisse lui a été substitué, si le fonctionnement des marchés locaux de l'habitat le justifie comme c'est le cas à Aix-les-Bains.

L'objectif de réalisation de référence a été fixé à 33 % du nombre de logements sociaux à réaliser pour atteindre le taux cible imposé à la commune. Le contrat de mixité sociale 2023/2025, qui intègre des spécificités, réduit ainsi l'objectif à 233 logements. Preuve en est si besoin que le défi ne pouvait être raisonnablement relevé.

Les dépenses déductibles s'appliquant en 2025 étant en cours d'estimation, il est prévu d'inscrire au BP 2025 la somme de 600 000 euros au titre du prélèvement sur recettes au titre de l'article 55 de la loi SRU.

A ce jour, les objectifs de 233 logements locatifs sociaux au 31 décembre 2025 ne sont pas atteignables. Cependant, la collectivité agit actuellement et de manière significative en faveur du logement social en accompagnant de multiples projets favorisant la mixité sociale, notamment pour les jeunes et les familles. De ce fait, la fin de la carence interviendra plus probablement fin 2026, avec notamment la disparation de la majoration du prélèvement fiscal et du transfert du droit de préemption à l'Etat et délégué à l'EPFL de la Savoie.

Ces efforts vont permettre, dans les années futures, de considérablement limiter le prélèvement réalisé au titre du fonds national de développement de l'offre des logements locatifs très sociaux, au titre de la loi SRU pour les collectivités locales et au titre du fonds d'aménagement urbain et majoré de 65 % par l'arrêté de carence. Ainsi, les prélèvements fiscaux en 2026, 2027 et 2028 seront nuls ou très faibles compte-tenu des efforts continus et importants de la Ville détaillés précédemment. Il s'agit notamment d'un déficit foncier d'environ 400 000 € en 2024 avec la vente d'un terrain à l'Opac de la Savoie et de deux subventions d'équilibre qui seront versées (450 000 € en 2025 et 450 000 € en 2026) pour la construction par l'Opac de la Savoie et la Savoisième Habitat d'un programme social (40 logements) avec accession à la propriété (17 logements) dans la ZAC des Bords du Lac.

## 2. La dynamique des recettes de la Ville en matière d'élaboration budgétaire

Le Maire fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Fiscalité locale	taux 2023	taux 2024	taux 2025
Taxe foncière sur le bâti	36,07%	36,07%	36,07%
Taxe foncière non bâti	41,92%	41,92%	41,92%
Taxe habitation sur les résidences secondaires	13,77%	13,77%	13,77%

Evolution des bases de la fiscalité locale depuis 2023 :

	2023	2024	2025* montants prévisionnels des bases	Taux communaux	2025* prévisions produit de la fiscalité locale
Taxe foncière sur le bâti	52 259 000,00	54 914 000,00	55 737 710,00	36,07%	20 104 592,00
Taxe foncière non bâti	109 700,00	121 500,00	123 322,50	41,92%	51 696,79
Taxe habitation sur les résidences secondaires	10 476 469,00	9 951 000,00	10 100 265,00	13,77%	1 390 806,49
				total	21 547 095,28

Le produit de la fiscalité locale attendu est prévisionnel, il ne sera connu définitivement qu'au mois de mars 2025 lors de la communication définitive de l'état fiscal 1259.

La revalorisation des bases décidée par l'Etat ne sera connue que fin novembre 2024. Selon les prévisions de l'indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH), une augmentation de l'ordre de +1,5 % des bases devrait permettre un produit fiscal de l'ordre de 21,6 millions d'euros. Cette estimation ne tient pas compte de la dynamique naturelle des bases qui permettra d'obtenir un produit supérieur à cette première estimation.

Les allocations compensatrices, le produit issu du coefficient correcteur et le produit issu de la fiscalité locale n'étant pas connus à ce jour, ils sont intégrés à un niveau identique à celui de 2024, soit pour un montant de 4 316 280 euros. Au total, le produit attendu sera à minima de l'ordre de 26 millions d'euros.

En ce qui concerne les autres recettes, elles sont stables. Celles issues des jeux devraient se situer à 4 millions d'euros, sous réserve de nouvelles dispositions visant à taxer les produits des jeux.

Les produits financiers attendus en 2025 sont de l'ordre de 200 000 euros. Il s'agit essentiellement des recettes liées aux dividendes versés par le Casino Grand Cercle.

En ce qui concerne le produit des eaux minérales et eaux de source versées par la société SEAB, la recette attendue est de l'ordre de 110 000 euros pour les eaux minérales et de 15 000 euros pour les eaux de source. Les sommes seront reconduites dans des proportions similaires en 2025.

L'attribution de compensation (AC) reversée par Grand Lac à la ville d'Aix-les-Bains est fixée à 3 371 430 €.

### 3. La réalisation des grands projets de l'année 2024

Les services techniques avec le soutien des services supports mettent en œuvre les projets des élus pour le mandat 2020-2026.

Les services techniques comptent 170 personnes pour mener à bien les missions confiées :

- le service Voiries / Infrastructures / Déplacements est missionné sur les gros travaux d'aménagement ou de rénovation des voiries et espaces publics,
- le service Bâtiments, assure les travaux de gros entretien, de rénovation ou de constructions des bâtiments et équipements sportifs de la Ville,
- le service Gestion du domaine Public, gestionnaire des infrastructures de stationnement, assure également la délivrance des autorisations de travaux ou d'occupation du domaine public en lien avec des travaux publics ou privés, ainsi que celles pour les déménagements ;
- le Centre Technique Municipal, assure l'entretien du domaine public,
- le service des Parcs et Jardins a la charge du fleurissement et de l'entretien de la Ville
- la cellule mobilité œuvre sur le développement des mobilités douces,
- la direction des finances et le service marchés publics assurent le suivi administratif et financier des crédits alloués aux services techniques et des marchés de travaux afférents.

Deux outils sont utilisés et actualisés pour gérer les grands projets du mandat.

- Le plan prévisionnel des investissements (PPI) revu et actualisé
- Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiements annuels :

9 autorisations de programme sont en cours :

- L'extension du cimetière (AP01), les travaux se sont terminés au début de l'année 2024.
- Création des bureaux LEPIC 2 (AP03) : elle sera clôturée en décembre 2024.
- Création des courts de tennis (APA04) : les travaux seront terminés en 2025.
- La liaison douce lac/ville (AP05),
- L'ANRU 2 (AP06),
- La création d'un restaurant scolaire à l'école Franklin Roosevelt (AP07),
- La préservation des Thermes Pellegrini (AP08),
- La rénovation Musée Faure (AP09),
- La création du Pump track (AP10).

## Bilan 2024

### L'amélioration du cadre de vie des aixoises et aixois, une priorité



Extension du cimetière : création de 214 concessions et 546 cases de columbariums complétée par un aménagement paysager avec la plantation d'une quinzaine d'arbres et d'une trentaine d'arbustes.

Mise en place de 5 bornes IRVE : avenue Victoria, place Clemenceau, parking des Suisses, parking de l'hippodrome et boulevard Barrier.

Partenariat TREE CLOPES - collecte et retraitement de mégots en filière agréée pour générer de l'énergie électrique grâce à l'oxydation thermique.

Réaménagement de l'espace vert chemin de Coëtan : 9 arbres fruitiers ont été plantés, ainsi que des petits fruits (cassis, framboises...), et fleurissement. Pour compléter l'aménagement, la Ville a installé des bancs.



Giratoire Neptune : Mise en place d'un pressoir avec de la vigne et des arbustes sur le séparateur central.



Aire de jeux pour enfants esplanade du lac : Cet espace a fait l'objet d'une rénovation complète avec de nouveaux jeux dont des modèles inclusifs.



Extension du parking des Prés Riants : 27 places supplémentaires ont été aménagées et agrémentées d'un espace végétalisé avec des plantes pérennes et arbustes.

Boulevard de la Roche du Roi - ANRU : Aménagement du parvis de l'école maternelle de Marlioz, l'inauguration a eu lieu le 9 avril 2024



Chemin des Biatres : création d'un aménagement paysager autour des cinq sens + installation d'un bassin ornemental et de mobiliers urbains uniques.



# Amélioration du patrimoine communal, voirie et sécurité routière

## La sécurité et le partage des voiries

De nombreux secteurs ont fait l'objet d'aménagement de sécurisation ou d'apaisement de la vitesse, exemples :



Pont Saint Pol / quartier St Pol, chemin du Biollay et avenue de la Liberté

Radars pédagogiques : Installation de 4 nouveaux dispositifs.

Zones apaisées : Passage en zone 30 du quartier St Pol



Boulevard des Anglais : Réfection de la chaussée entre le chemin du Tir aux Pigeons et l'allée Sarah Bernhardt. Passage en zone 30 et création d'écluses de stationnement afin d'apaiser la vitesse. Reprise ponctuelle de trottoirs et d'entrées riveraines.

Giratoire de la Baye : réfection du tapis d'enrobé.



Chemin des Biatres : les réseaux ont été enfouis, la voie a été refaite et rouverte à la circulation. L'inauguration a eu lieu le 22 juin 2024.



Esplanade du lac : Par suite des intempéries et notamment la crue du lac, le perré s'est effondré et a été réparé.

Chemin du Tir aux Pigeons : Réfection des enrobés de la chaussée entre le giratoire du chemin des Grives et le chemin de la Baye. Création d'un trottoir au niveau de l'allée des Charmilles.



Mobilité des cycles : Allée verte Marcel Mailly : reprise de l'enrobé

## Amélioration du Patrimoine communal : bâtiments communaux

Loge du gardien du cimetière : rénovation pour un meilleur accueil des familles, ainsi que le confort du gardien.



Rue Daquin : après la démolition de la partie haute de l'ancienne librairie, l'objectif était la mise en valeur de la Tour des Dauphin et la réfection de la terrasse. La pose des garde-corps, porte et portail sont en cours.

## Travaux dans les écoles de la Ville pour une éducation de qualité



Aménagement du restaurant scolaire de Franklin Roosevelt : Les travaux de l'extension de l'école maternelle ont débuté à la fin de l'automne 2023.

Ecole de Choudy : Le service des parcs et jardins a réalisé l'aménagement d'un potager ainsi que la plantation de mûriers platanes.



Ecole de St Simond : Aménagement avec une structure inclusive d'un espace tranquillité et un potager avec des arbustes de senteur.

Construction d'un préau dans la cour de l'école élémentaire Saint-Simond.



## Créations de mobilités douces pour tous

Signalétique de jalonnement piéton : 7 supports disposés en centre-ville flèchent quelques-uns des sites les plus populaires de la cité. Cette signalétique indique les durées de marche à une vitesse de promenade. Les usagers peuvent ainsi se rendre compte qu'ils ne sont pas si éloignés d'une destination à pied.



Chemin des Biâtres : Dans le cadre du projet de relier le centre-ville au lac, un premier tronçon de voie verte entre le lac et le boulevard Garibaldi a été aménagé avec la réouverture du chemin des Biâtres en sens unique.

## Ville de Champions : soutien aux associations sportives



Réfection des courts de tennis : 2<sup>ème</sup> tranche, les travaux sont terminés.

Quatre courts de tennis ont été rénovés en terre battue et un court en terre battue synthétique. Les abords sont en béton poreux. Deux padels ont été créés, ainsi que deux terrains de pick ball.

Un portail a été installé à l'entrée du club afin de sécuriser le site.

## Ville Handi bienveillante : améliorer le quotidien et vivre ensemble



Aménagements de trottoirs, rénovations et passages piétons ont été rendus accessibles : Rue Jean Monard - Avenue Victoria - Avenue d'Annecy - Avenue des fleurs

### Perspectives 2025

La municipalité propose un niveau d'investissement permettant l'entretien, le développement de la Ville et l'adaptation aux conditions climatiques et énergétiques.

Pour 2025, les objectifs sont de poursuivre les travaux d'aménagement de la Ville.

- ✚ 1,2 M€ pour l'entretien et la rénovation du patrimoine routier et les trottoirs,
- ✚ Poursuite des travaux sur la voie verte Lac / Ville (Pierpont-Morgan tranche 1) pour un montant d'environ 1 M€
- ✚ Réaménagement du Boulevard Généraux Forestier pour 400 000 €
- ✚ Remplacement du pont du port du Grand Port pour 300 000 €
- ✚ Construction de la nouvelle route du Chemin Honoré de Balzac aux Hauts de Marlioz pour 500 000 € (tranche 1 de travaux)
- ✚ Remplacement de la chaudière fioul de l'hôtel de Ville par une chaudière à granulés bois
- ✚ Rénovation et extension du Musée Faure (AP09) pour un montant prévisionnel de 500 000 € en 2025
- ✚ Entretien des bâtiments communaux : une enveloppe annuelle est prévue pour la rénovation, la sécurité et l'accessibilité des locaux
- ✚ Création du pump track / skate park pour 1,1 M€

De même, la qualité de vie au quotidien des Aixois et des Aixoises grâce à l'implication forte des services de la Ville sera maintenue.

Les services de la Ville poursuivent leurs missions et assurent au quotidien la propreté urbaine, le nettoyage du domaine public, l'entretien des routes et de la signalisation routière, l'embellissement des espaces verts pour rendre la commune encore plus agréable à vivre.

La Ville poursuivra également l'entretien et l'amélioration des bâtiments communaux permettant un accueil de qualité des utilisateurs.

## Focus sur la budgétisation verte 2025

Quelques projections pour 2025 et les années à venir :

- 🔧 Rénovation énergétique école élémentaire Liberté
- 🔧 Suppression chaudière fioul Hôtel de Ville
- 🔧 Modernisation de la flotte de véhicules de la Ville
- 🔧 Poursuite de la construction de la liaison verte de la Ville vers le Lac
- 🔧 Poursuite des équipements d'amélioration de l'éclairage public en leds
- 🔧 Poursuite de l'entretien des trottoirs, pistes cyclables et déploiement d'arceaux vélos pour faciliter davantage les mobilités douces

### 4. Bilan d'activités 2024 des directions et perspectives et poursuite des projets du mandat pour les années à venir

#### a. Urbanisme et foncier

#### Des projets de rénovation urbaine de grande ampleur

- Faire évoluer l'image des quartiers
- Requalifier les espaces urbains, les espaces et les équipements publics
- Favoriser la mixité sociale et urbaine

Un premier projet de rénovation urbaine portait sur le quartier Sierroz / R.Roosevelt, qui a fait l'objet d'investissements forts de la Ville pour améliorer le cadre de vie. Alors qu'il est actuellement finalisé, un autre projet de renouvellement urbain a été lancé en 2019 sur le quartier des Hauts de Marlioz. Faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU, l'opérationnalité de ce projet se poursuit (Grand Lac étant porteur de projet).  
Projet d'environ 55 millions d'euros dont 6 millions apportés par la Ville.

144 ménages ont été relogés ce qui correspond à une barre d'immeuble de 165 mètres avec 9 montées, 130 logements en cours de réhabilitation (travaux qui devraient se terminer fin 2024), de nouveaux îlots d'habitat seront construits.

Des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville ont déjà été réalisés avec les aménagements suivants :

- L'école élémentaire a fait l'objet d'une réhabilitation thermique et le bâtiment est désormais accessible par une nouvelle entrée située face à la place basse.
- L'aménagement de la place basse et de l'esplanade : Les travaux de la place basse sont terminés. Ils permettent ainsi de pouvoir accéder à l'école directement depuis la colline habitée. Cet espace public sera complété par l'aménagement d'une esplanade dont l'équipement a été pensé avec des équipements sportifs et ludiques (aires de jeux réparties en fonction des âges des enfants). Une zone « libre » permettra également de développer des animations de quartier. Le calendrier prévisionnel de fin de travaux de l'esplanade est estimé à juin 2027. Pour rappel, une subvention régionale a été versée à la commune en 2024 (243 369 €) ; le solde attendu pour cette opération sera donc de 437 666 € à percevoir en 2027).
- Une crèche sera construite (en VEFA via l'Opac de la Savoie) le long du boulevard de la Roche du Roi en remplacement de la structure existante (20 berceaux).
- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : cette structure fera l'objet d'une rénovation. Les travaux interviendront en même temps que ceux prévus au niveau de la mairie de quartier.
- Voiries : la restructuration du quartier nécessite de reprendre certains tracés. Les travaux interviendront prioritairement sur la colline, à partir de début 2025 puis se termineront sur le boulevard de la Roche du Roi.
- Terrain des jardins familiaux : Ce ténement appartenant à la commune a fait l'objet d'une vente à l'Opac Savoie afin de permettre la construction de logements.

Ce quartier bénéficiera d'une transformation urbaine grâce à la diversification de l'offre de logements avec :

- 37 logements en accession sociale
- 77 logements en accession libre sur la base de petits collectifs adaptés
- 22 logements non LLS portée par Foncière logement
- Vente de 54 logements sociaux (Sources 1 SOLLAR)
- Reconstitution de 40 LLS (dérogation)

## Une diversité de projets d'aménagement

La Ville d'Aix-les-Bains est en évolution permanente, avec de multiples projets de construction, d'extension ou de rénovation notamment thermique.

C'est ainsi près de 600 demandes d'autorisation d'urbanisme qui ont été enregistrées en 2024, correspondant à un chiffre relativement stable sur les 3 dernières années.

La Ville fait l'objet d'une intensification des projets en renouvellement urbain, principalement en centre-Ville.

Des bâtiments vétustes laissent place à de nouveaux bâtiments aux normes thermiques actuelles.

C'est notamment le cas de la rénovation des anciens thermes en plein cœur de Ville, dont le permis de construire a été accordé en 2023 et dont les travaux ont démarré cette année. Le projet devrait être finalisé à la fin de l'année 2028.

Les constructions en zone pavillonnaire ont parallèlement diminué, avec néanmoins de nombreux projets de réhabilitation, d'extension ou d'amélioration de maisons individuelles, démontrant un certain dynamisme foncier.

L'ensemble de ces projets apporte des recettes à la Commune par l'intermédiaire de la taxe d'aménagement et contribue à la dynamique du renouvellement urbain.

## Une gestion active du patrimoine.

En 2025, la collectivité va se séparer d'immobilisations qui n'ont pas d'intérêt pour la ville mais qui induisent pour certaines des charges.

Il faut citer les lots du Bernascon pour environ 2 millions d'euros (avec une économie d'environ 100 000 euros de charges annuelles). Ce bien atypique a été très difficile à céder. Les salles associatives - anciens espaces collectifs de l'hôtel - ont rendu très difficile la possibilité de trouver un acquéreur, sans compter la nécessité de garantir un projet de qualité.

La cession de l'assiette foncière de la crèche et du spa avenue Charles de Gaulle pour 1 200 000 € dépendra de l'aboutissement de négociation avec le preneur du bail à construction.

Enfin, le marché de l'immobilier reprenant un peu de souffle, une maison et un terrain rue Joséphine de Beauharnais, ainsi qu'un appartement avenue d'Annecy, seront aliénés pour environ 800 000 à 900 000 euros.

Cette gestion active permet de dégager plus de 4 000 000 millions pour l'investissement.

Par ailleurs, la cession de deux lots dans la ZAC des Bords du Lac pour environ 7,5 millions d'euros constituera une recette d'investissement qui pourra permettre le cas échéant de rembourser tout ou partie du prêt relais fait en 2024 transformé en prêt classique début 2025.

Enfin, la Commune reconstitue des réserves foncières : portages EPFL (6 logements immeuble Collomb, 10 logements propriété Assier), achat terrains divers (terrains à proximité du cimetière, terrain au-dessus des Thermes Pellegrini). Celles-ci constitueront un patrimoine qui pourra à son tour si nécessaire être une source de recettes ou l'assiette d'aménagements futurs.

La Commune modernise son patrimoine, réduit ses charges et reconstitue des immobilisations pour l'avenir.

## **b. Sécurité au quotidien et tranquillité publique**

La sécurité et la tranquillité publique sont toujours une priorité pour assurer un cadre de vie agréable aux aixois et aixoises.

Quelques chiffres sur l'activité du service composé de 18 personnes.

Depuis 2021, ce sont près de 3 000 interventions dont plus de 550 pour des troubles à la tranquillité publique et 56 rodéos motorisés ; 1100 procédures judiciaires réalisées ; 534 interpellations ; 26100 verbalisations dont les 3/4 pour des infractions au stationnement ; 1005 mises en fourrière, 320 immobilisations de véhicules dont plus d'un tiers pour des infractions liées au bruit; 410 contrôles vitesse et 125 sécurisations d'évènements sportifs, culturels ou festifs.

Le Maire et son adjoint en charge de la sécurité publique ont mis en place un « plan été 2024 ».

Les objectifs sont :

- De renforcer la lutte contre les incivilités et l'insécurité mais aussi la gestion des problématiques liées aux stationnements anarchiques les jours de forte fréquentation touristique.
- De répondre aux besoins de sécurisation des nombreuses manifestations sportives, culturelles et festives.
- De s'assurer d'une présence rassurante des agents municipaux sur les trois plages du territoire communal du 01/06/2024 au 01/09/2024.

En 2024 également, un Groupe de Contrôle et de Suivi des Établissements (GCSE) a été mis en place afin d'assurer un suivi précis des fermetures des commerces notamment la nuit et de traiter efficacement les nuisances engendrées par certains d'entre eux. Le GCSE facilite l'interaction entre les services de la police municipale, la police nationale et la préfecture.

La Police municipale a pu doubler les patrouilles pédestres sur le secteur centre-ville le jour et la nuit et renforcer la lutte contre l'insécurité routière par le triplement des contrôles vitesse avec succès puisqu'on peut comptabiliser sur cette seule année 9 rétentions de permis de conduire pour des excès de vitesse supérieurs à 40km/h et 50 km/h en zones limitées à 30km/h et 50km/h.

### **c. Education enfance jeunesse**

L'éducation, l'enfance et la jeunesse sont une des priorités du mandat, avec pour 2024, une nouvelle ambition prenant en compte quatre axes : l'adaptation et l'optimisation du fonctionnement du service, la sécurisation des procédures, la professionnalisation des agents et le management de proximité.

Réaffirmer le sens de l'action : En 2024, la Ville d'Aix-les-Bains poursuit ses engagements avec ses principaux partenaires comme l'Etat, le Conseil départemental de la Savoie, et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), plusieurs contrats réaffirmant une ambition commune en matière de politique enfance jeunesse. Ces contrats sont la convention territoriale globale avec la CAF, le Contrat Territorial Jeunesse avec le Département de la Savoie et le Projet éducatif territorial (Etat et CAF)

Pour ce qui est du Projet Educatif Territorial signé en 2022 avec l'Etat, la Ville d'Aix-les-Bains a clairement exprimé sa volonté de conduire une politique éducative en faveur de tous les jeunes Aixois. Elle se décline autour de 5 orientations :

- La complémentarité éducative

- La professionnalisation des agents
- L'accompagnement des enfants en difficulté scolaire
- L'inclusion des enfants à besoin spécifique
- Le soutien à la parentalité

Ces contractualisations donnent à voir des engagements financiers de la part des partenaires mais également des ambitions partagées en matière de politique publique dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Un contexte de changement avec une nécessaire évolution de nos services.

L'année 2024 est marquée par des départs en retraite, la fin des quartiers référencés politique de la Ville, et le besoin de travailler sur l'attractivité et la professionnalisation de certains métiers en lien avec l'enfance et la jeunesse. Le service s'appelle désormais « Education, Enfance, Jeunesse ».

## AIX LABEL ECOLE



La création d'AIX LABEL ECOLE, c'est « faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait » : Ce qui est fait en matière de politique éducative, d'en expliquer le sens, et d'en améliorer la visibilité tant pour les familles que pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Au quotidien, la Ville d'Aix-Les-Bains accompagne l'ensemble de la communauté éducative afin de lui permettre de proposer aux enfants un cadre de travail épanouissant.

C'est aussi :

- Une politique ambitieuse pour améliorer, embellir et rénover les espaces scolaires et périscolaires : constructions de nouveaux lieux de restauration scolaire, projets de rénovation énergétique, etc...
- L'aménagement des espaces extérieurs en soutenant les projets d'amélioration portés par les équipes éducatives et par un calendrier de végétalisation
- La mise en place d'un projet éducatif territorial qui reconnaît la place de chacun et permet une continuité éducative entre les temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- La présence d'un service de réussite éducative pour accompagner les enfants en situation de fragilité

C'est également :

- Le soutien important aux enseignants des classes de maternelles en dotant chaque classe d'une ATSEM, ce qui est supérieur aux obligations réglementaires.
- La présence de 9 ETAPS qui accompagnent les enfants dans la découverte et la pratique sportive.
- La mise en place d'un parc informatique renouvelé pour répondre aux attentes pédagogiques des enseignants.
- Une politique de sécurisation des sorties et entrées des écoles et de mise en sécurité des personnes avec du personnel et l'installation de My Keeper.
- Un soutien aux actions innovantes avec la mise en place d'un appel à projets annuel qui soutiendra financièrement ceux qui reconnaissent l'engagement des enseignants et leur capacité à travailler avec les équipes périscolaires.

Valoriser et fidéliser les agents du service public pour les métiers de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

A noter que les métiers de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse connaissent depuis quelques temps des difficultés pour recruter et fidéliser les professionnels. Cela n'est pas propre à la mairie d'Aix-les-Bains.



## Perspectives 2025

Consolider la réorganisation du service  
Développer la professionnalisation des agents  
Réaliser les axes préconisés du Projet Educatif Territorial

## **d. Action sociale obligatoire et facultative ; une activité constante et une implication forte sur le territoire**

Le Centre Communal d'Action Sociale bénéficie d'une dotation d'équilibre de la Ville.

- Les aides sociales légales : instruction des dossiers d'aide légale
- Les aides sociales facultatives :

Tickets service (Achat de denrées alimentaires et de produits d'entretien. Octroyés en complément des autres aides en nature mobilisables auprès des partenaires)

Ticket modérateur pour les restaurants scolaires

Aide aux abonnements ONDEA pour les personnes à partir de 60 ans non imposables  
Secours urgence

Domiciliation des personnes sans domicile (Personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune ; Permet l'accès aux droits)

Soutien aux associations caritatives (subventions, locaux, véhicules, personnel et carburant)

Gestion du registre des personnes vulnérables et plan canicule, visites à domicile

Santé (médiation en santé par l'accès aux droits, actions de prévention et de promotion de la santé)

Résidence sociale Joseph Fontanet - habitat jeune

Emploi et insertion (ateliers et chantiers d'insertion, facilitation des clauses sociales dans la commande publique et mise en place de travaux d'intérêt général, cours de français langue étrangère pour les salariés en insertion)

## Mesure de l'activité 2023 / 2024

Aide sociale légale	2023	18/09/2024 (Dernier CA)
Demande d'Aide à domicile	30	34
Demande de prise en charge des frais d'hébergement au titre des personnes âgées	22	35
Demande obligation alimentaire	52	24
Demande de prise en charge des frais d'hébergement au titre des personnes en situation de handicap	46	40
Demande d'allocation compensatrice tierce personne	3	1
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>134</b>
<b>Domiciliation</b>	<b>233</b>	<b>224</b>
<b>Aide financière</b>		
Aide inférieure ou égale à 150,00 €	5	7
Aide supérieure à 150,00 €	3	8
Montant	2005,24 €	3 648,53 €
<b>Ticket service</b>		
Nombre	820	525
Montant	16 975,92 €	10 500,00 € (23 085,95 € sur l'année 2024)

Plan canicule	2023	18/09/2024 (Dernier CA)
Nb de bénéficiaires / Période : 1er juin au 15 septembre	31	22
Montant	4 420,00 €	3 529,00 € (3 729,00 € sur l'année 2024)
Aide aux abonnements ONDEA pour les personnes à partir de 60 ans non imposables		
19 469€ en 2023		
Subvention et mise à disposition d'un véhicule à armoire positive aux associations caritatives pour collecter les dons de produits frais		
40 000€ en 2024		
Retour à l'emploi / 2024		
27 ETP conventionnés sur 3 ateliers chantiers d'insertion		
64 salariés accompagnés		
57% de sorties dynamiques à l'emploi		
Durée du parcours moyen en insertion : 18 mois		
Habitat jeunes / 2023		
Capacité d'accueil : 100 logements pour 120 jeunes de 16 à 30 ans		
Taux d'occupation : 92%, nombre de jeunes accueillis : 164		

## Perspectives 2025

Renforcement de la cohésion sur le territoire en matière d'aide alimentaire grâce au travail en réseau des acteurs

Diversification des accompagnements en insertion à partir de nouveaux métiers

Relance du contrat local de santé

Poursuite des interventions techniques au FJT (leds dans les parties communes, intervention dans logement)

Raccordement de la résidence au réseau de chauffage urbain

## e. Culture, Patrimoine, Ecole de musique

### Gestion des archives

La gestion des archives est réglementée par le code du patrimoine et les directives du Service interministériel des Archives. C'est une compétence obligatoire des communes. Le service d'Archives mutualisé commune /Grand Lac est composé de 4 agents pour 3,8 ETP, et d'un à deux CDD ou emplois aidés suivant les périodes.

Les missions d'un service d'archives reposent traditionnellement sur les 4 C :

- Collecter les archives
- Classer les archives collectées
- Conserver les archives classées ; 80 mètres linéaires en 2024, soit 900 boîtes
- Communiquer les archives tant aux services qu'au public

Au-delà des missions réglementaires s'ajoutent : la conservation et la gestion du fonds ancien de bibliothèque (11 000 volumes) ; la conservation et gestion du médailler de la ville (5000 monnaies et médailles) ; l'inventaire du patrimoine en convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes. En outre, le thermalisme et le tourisme font que la ville possède de très importants fonds iconographiques (photos, gravures, affiches, ...)

Au niveau communication, c'est un service ouvert aux publics comme les notaires et les services d'urbanisme, aussi bien à ceux d'Aix-les-Bains que du territoire élargi de Grand Lac.

Sur le plan culturel, l'année 2024 a été marquée par la très belle exposition « Aix-les-Bains s'affiche » au Musée Faure et le lancement, en août 2024, de l'exposition « Aix, Libérée », exposition consacrée à la Libération de la Ville d'Aix-les-Bains le 21/08/2024.



En ce qui concerne les améliorations du système informatique : le remplacement du serveur principal et la mise à jour du logiciel de traitement des archives permettent au service de retrouver un confort d'usage. L'amélioration est permanente, elle se poursuit, avec prochainement, la refonte du site internet pour mieux informer et communiquer.

En 2025, près de 500 000 fichiers archivés seront connectés au web.

Plusieurs projets sont en perspective : La conception d'une nouvelle exposition intitulée « De l'auberge au palace » portant sur l'hébergement des curistes en villégiature. Le classement des archives et la restauration des fonds anciens ainsi que leur monétarisation vont se poursuivre. Cette démarche permet la préservation des documents les plus consultés par les publics.

En projet également, la mise en place d'un nouveau Système d'Archivage Électronique (SAE), marquant un pas important vers une gestion moderne des archives.

## La Bibliothèque Lamartine

4 303 inscrits dont 2530 enfants et jeunes de moins de 18 ans. Chiffre en légère hausse avec 13,5 % de la population inscrite. 132 179 documents prêtés, en légère baisse du fait des travaux, 43 512 documents disponibles et 25 heures hebdomadaires d'ouverture au public sur 195 jours annuels.

33 événements ouverts à tous ont été proposés entre janvier et août 2024 : 16 temps de lecture proposés aux structures de petite enfance et 2 accueils de centres de loisirs.

Actions avec les scolaires 2023-2024 : 87 accueils de classes (2033 élèves accueillis répartis sur 10 écoles et groupements scolaires). Des chiffres en hausse par rapport à l'année dernière.

Temps fort de la première moitié d'année 2024 : Les travaux réalisés au 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque ont permis de créer un espace lumineux et accueillant et création d'un espace « Lire Autrement » et d'une page « Accessibilité » sur le site web de la bibliothèque.

Des murs d'exposition ont également fait leur apparition avec une programmation diversifiée et la perspective d'une démarche participative en permettant aux Aixois d'intégrer un comité chargé de choisir et programmer les futures expositions à la bibliothèque.

Quelques événements et temps forts de l'année 2024 :

- Septembre 2024 : prise de fonction du directeur de la bibliothèque
- 13-14 septembre 2024 - participation au BeFit et au salon Bien Vieillir
- 21 septembre 2024 : journée du patrimoine, braderie et visites insolites
- Réalisation en cours d'une enquête satisfaction sur la bibliothèque

## Perspectives 2025

- Changement des portes d'entrée de la bibliothèque
- Célébration des 40 ans de la bibliothèque
- Elaboration et présentation du projet d'établissement
- Création d'un fonds de documents pour la formation
- Actions de développement du nombre d'abonnés
- Dans la continuité des premières actions menées en 2024, refonte de la stratégie de communication de la bibliothèque pour toucher un plus grand nombre de publics
- Reconduction des événements et des animations phares (Nuits de la lecture, Journées du patrimoine, Printemps des poètes...)

## Le Conservatoire à Rayonnement Communal

- 33 enseignants artistiques de musique et art dramatique
- 590 élèves, dont 65 % d'Aixoises et d'Aixoises
- 29 Disciplines enseignées

### Janvier 2024

- 19 janvier : vendredi du Conservatoire 3 (« Don Quichotte »)
- 22 janvier : découverte instrumentale 2 « Musique ancienne » (éveils)

### Février 2024

- 9 février : Vendredi du Conservatoire 4 (« Détournements musicaux »)

### Mars 2024

- 8 mars : découverte instrumentale 3 « Cordes » (« éveils)
- 9 mars : concert de la fanfare du collège / portes ouvertes du collège Perret
- 15 mars : Vendredi du Conservatoire 5 (« Saint Patrick »)
- 23 mars : Don Giovanni (opéra : orchestre symphonique, chant, art dramatique)

### Avril 2024

- 5 avril : vendredi du Conservatoire 6 (« Maria et Luciano »)

### Mai 2024

- 16 mai : Les Misérables (orchestre « Quasi Tutti », chant, chœurs, art dramatique)
- 24 mai : Vendredi du Conservatoire 7 (« De fil en aiguille »)
- 30 mai : découverte instrumentale 4 « Cuivres et percussions » (éveils)

### Juin 2024

- 5 juin : soirée/projets CEM (projets des élèves de 3e cycle)
- 5 juin : « A travers chants » (saxophone et guitare, scolaires et EHPAD)
- 7 juin : Vendredi du Conservatoire 8 (« Voulez-vous danser ? »)
- 20-21 juin : soirées/projets BEM (projets des élèves de 2e cycle)
- 21 juin : Fête de la musique
- Du 24 au 28 juin : Semaine Portes Ouvertes (6 concerts scolaires et 2 tout public + rencontres et essais d'instruments)
- Juin : spectacles de fin d'année dans 10 écoles d'Aix-les-Bains

## Perspectives 2025

Travail de refonte du règlement des études, dans le sens d'une plus grande précision et adéquation avec les textes ministériels de 2023.

Quatre commissions de réflexion sont constituées pour préparer le Projet d'établissement 2025-2030, dont l'approbation est prévue en mars 2025.

### Les projets sur la saison 2024-25

Huit Vendredis thématiques d'octobre à juin, par les professeurs et élèves de toutes les classes du Conservatoire : « Le saviez-vous ? », « Les compositrices », « Cluedo », « English country dances », « Saint-Valentin », « Un voyage d'hiver », « America », « Epices et tout ! ».

Semaine de Noël, du 11 au 20 décembre 2024 : concerts en soirée des élèves de toutes les classes du Conservatoire.

« Soirée Orchestres et Opéra », 31 janvier 2025 à partir de 19h au Théâtre du Casino Grand Cercle, autour d'Offenbach :

« A la rencontre de Michèle Bernard », le 17 avril 2025 à 20h au Centre Culturel et des Congrès :

« Nomade », « Maria Szusanna », « Touch'pas ça pique », « Nous les baleines » ...

« Le Conservatoire fait son cinéma », 24 mai 2025 en soirée au Théâtre du Casino, par et pour les élèves, "J'y vais mais j'ai peur".

## Le Musée Faure

12 000 visiteurs sur les 9 premiers mois de l'année 2024, le musée Faure connaît une bonne fréquentation.

1/ Les deux expositions temporaires de l'année ont rencontré un franc succès auprès du public :

- « Aix-les-Bains s'affiche », conçue en collaboration avec les Archives municipales
- « Perceptions impressionnistes », en partenariat avec l'École de Emile Cohl de Lyon, dans le contexte des 150 ans de la première exposition des Impressionnistes à Paris
- Plusieurs événements publics et gratuits
- « Saint Valentin au musée » (14 février)
- « Rencontre littéraire avec Paul Saint-Bris » (15 mai), auteur de L'allègement des vernis sur la restauration des œuvres d'art, en partenariat avec la Facim
- « Nuit des musées » (18 mai)
- « Concert au musée » (30 août), avec les Frères Bandini (pop-folk), dans le cadre de l'opération Evadez-vous au musée du Département de la Savoie.
- « Journées européennes du patrimoine » (21 et 22 septembre)

2/ Conservation, restauration et prêts d'œuvres :

Pour satisfaire à l'obligation de récolement décennal de tout musée de France, l'équipe mène en 2024 le récolement décennal de l'ensemble de la collection du musée.

Afin de disposer d'une évaluation fiable de l'état de conservation de la collection, l'équipe a confié à deux restauratrices extérieures le soin de réaliser des constats d'état de la collection Jean Faure. En complément, un spécialiste des sculptures de Rodin effectue ce travail pour l'ensemble de la collection Rodin de Jean Faure.

9 restaurations d'œuvres ont été réalisées en 2024 par des restaurateurs spécialisés, pour un montant global de 31 500 € : la Ballerina, la Faneuse, la Patience et Diane Surprise d'Alfred Boucher, le Buste de Gérôme de Carpeaux, le Buste de Cleisinger, la Caryatide à la sphère, Manon Lescaut et le Buste de Carrier-Belleuse d'Auguste Rodin.

3/ Acquisitions :

Le Musée Faure a concentré sa politique d'acquisition sur une résine monumentale chargée de bronze d'Auguste Rodin, « Eve », destinée à signaler dans la ville la collection de sculptures de Rodin conservée au musée. Celle-ci est réalisée à partir du moule original de l'artiste, par les ateliers du musée Rodin.

#### 4/ Projet de rénovation et d'extension du musée : 2024 une étape préparatoire

L'année 2024 a été marquée par le concours architectural pour la maîtrise d'œuvre du projet, avec la sélection du groupement d'architectes - W-ARCHITECTURES et l'élaboration du marché. L'équipe a également commencé à travailler sur la première exposition de la Galerie Rodin à la réouverture : une exposition consacrée à « Rodin collectionneur », avec des œuvres prêtées par le Musée Rodin de Paris et de Meudon.

## Perspectives 2025

Afin d'anticiper le futur déménagement des collections du musée lors des travaux, prévu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'équipe a entamé cette année un « chantier des collections », qui consiste à conditionner les œuvres pour permettre leur transport et stockage pendant les travaux.

Les œuvres rejoindront des entrepôts de stockage spécialisés. Certaines œuvres seront mises en dépôt dans d'autres institutions : le musée des Ursulines de Mâcon, le Château de Saint-Point et le musée d'art et d'histoire Pissarro de Pontoise...

Pendant cette fermeture au public, les missions de l'équipe seront moins visibles mais néanmoins soutenues : l'interface avec les architectes et les scénographes pendant le chantier, le développement de dispositifs pédagogiques et numériques, l'anticipation des expositions de réouverture, l'élaboration de partenariats, la communication autour du chantier, le développement d'un nouveau site internet pour le musée, d'une boutique et de produits dérivés, de matériel de médiation pour la salle pédagogique etc.

## f. Sports et évènements

Depuis 2018, la ville porte le Label « Ville Active et sportive ! »

La ville est régulièrement citée et labellisée « ville active et sportive ».

En 2024 lors du renouvellement du label, 4 lauriers ont été attribués à Aix-les-Bains récompensant ainsi une politique volontariste pour le sport.

Les sites sportifs majeurs de la ville permettant l'accueil d'équipes professionnelles sont le stade Forestier pour le football, le stade de l'hippodrome pour le rugby, le tennis club récemment rénové et la salle de musculation du gymnase de Marlioz.

### Le sport à Aix-les-Bains

L'engagement de la Ville en faveur du sport est bien ancré avec 50 disciplines au sein de 69 associations sportives et 16 associations sportives scolaires, regroupant 10 500 licenciés sportifs.

Le service des sports assure la gestion de 71 sites : dont un hippodrome, un golf, une base nautique de voile, une base nautique d'aviron, un stade d'athlétisme, un complexe de tennis, deux complexes de gymnastique, un centre équestre, un dojo, un skate park, des salles de sport spécialisées : billard, tennis de table, un gymnase, deux stands de tir, un boulodrome, un foyer de ski de fond, un club de plongée, un club de ski nautique, un parcours sportif.

Les temps forts de l'année 2024 :

#### **Manifestations Sportives et remises de prix :**

- 300 jeunes à Aix-les-Bains « Sur les traces des champions ! »

Les Jeux sont une occasion unique de mettre en avant l'engouement pour le sport, Aix-les-Bains a accueilli, du 4 au 6 avril, la dernière étape de la tournée « Sur les traces des champions ! »,

- La « Soirée des champions » organisée jeudi 27 juin 2024 au Centre culturel et des congrès André Grosjean :

La « Soirée des champions » a été l'occasion de célébrer les sportifs de l'année, les bénévoles et les clubs

#### **Stages Sportifs :**

Dotée d'infrastructures hôtelières de qualité avec 60 établissements du non classé aux 4 étoiles, la Ville possède une tradition et une culture d'accueil des stages sportifs :

- L'équipe de Football de Bastia : du 19 juillet au 4 août 2024
- L'équipe féminine de Fleury du 5 au 10 août 2024

- L'équipe Nationale de Rugby de l'Uruguay du 10 novembre au 17 novembre 2024 dans le cadre des test Matches d'automne de Rugby

### **Terre de Jeux PARIS 2024 « Aix-les-Bains est une éternelle sportive »**

Le service des sports s'est engagé à célébrer l'énergie unique que génère l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris auprès de la population Aixoise.

La ville a reçu le trophée Terre de Jeux 2024 décerné à Aix-les-Bains dans la catégorie Environnement et climat, Depuis plus de 4 ans, la Ville fait vivre les Jeux de Paris 2024 grâce au label Terre de Jeux 2024 et aux actions mises en place autour du sport, de la santé, de l'éducation, de l'inclusion et du développement durable.

### **Stage de l'équipe féminine de tennis fauteuil**

La Ville a eu l'honneur de recevoir l'équipe de France de tennis fauteuil féminine dans le cadre des Jeux Paralympiques de Paris 2024 et de Terre de Jeux 2024.

### **Des ambassadeurs sportifs qui portent le flambeau d'Aix-les-Bains**

15 athlètes retenus pour la promotion 2024-2025 du Club des ambassadeurs sportifs aixois, sportifs de haut niveau.

### **Ecole municipale des sports**

Un premier pas vers la pratique du sport en club. Depuis près de 50 ans, Aix-les-Bains se distingue par son action en direction des enfants de 5 à 11 ans afin de leur donner goût à la pratique sportive.

### **Travaux réalisés en 2024**

Hippodrome : réparation de la toiture de la salle panoramique

Travaux du terrain synthétique de Garibaldi : rénovation de l'éclairage en LED et création d'une palissade anti bruit en bois.

## **Perspectives 2025**

En 2025, Les travaux d'entretien des installations sportives portent sur la création d'un skate park et d'une piste de pumptrack à l'hippodrome.

## **g. Les directions supports de la Ville**

### **Direction des finances et du contrôle de gestion**

La Direction des Finances et du contrôle de gestion est une direction support de la collectivité. Elle contribue au bon fonctionnement général des services de la collectivité. Elle est composée de 8 gestionnaires avec des relais dans les différentes directions. L'animation et la coordination entre les services permettent de répondre aux exigences réglementaires en matière de comptabilité publique.

Le Règlement Budgétaire et Financier été établi, Il définit entre autres, les différentes étapes de la préparation budgétaire 2025. Il a été adopté en décembre 2023, Le processus établit comme préalable l'envoi par le maire de la lettre de cadrage aux élus et aux directions, puis la tenue des conférences budgétaires, suivies des arbitrages politiques par le maire pour permettre à la Ville de maintenir un niveau d'investissement sans augmentation de la fiscalité locale.

L'année 2024 a été ponctuée d'étapes incontournables avec la préparation du rapport d'orientation budgétaire et la préparation du budget 2024, voté en mars 2024.

Pour les projets structurants en investissement, les élus présentent un plan prévisionnel des investissements. Il comprend les orientations budgétaires avec une vision stratégique prospective.

La Direction des Finances a pour mission la gestion des projets transversaux :

En janvier 2024, la mise en place de la M57 a été précédée de formations spécifiques des gestionnaires pour les accompagner vers la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable.

La nomenclature M57 a introduit des évolutions marquantes comme la généralisation du principe de constitution de provisions pour risques et charges et la mise en œuvre de la gestion des immobilisations selon la règle du prorata temporis.

La mise en œuvre du règlement budgétaire et financier applicable à l'ensemble de la collectivité a nécessité des présentations aux services.

Avec la reprise en régie directe de la gestion du théâtre au 1<sup>er</sup> juillet 2024, la direction a favorisé la reprise en régie des contrats et accompagné les agents.

La direction participe aux groupes de travail sur la refonte du site internet de la Commune, recensement et déclaration du patrimoine immobilier.

Le pilotage du projet de gestion de l'inventaire comptable et physique des immobilisations de la collectivité avec la Direction générale des finances publiques est en cours et aboutira en 2025.

La recherche d'économies dans la gestion avec les différentes directions se poursuit, lorsque c'est possible, pour aller vers une logique de budget optimisé.

La direction développe une culture de gestion avec des outils de pilotage comme :

- La mise en place de tableaux de bord financiers et la mise en place de réunions récurrentes d'informations avec suivi des indicateurs financiers
- L'organisation de formations en interne pour le personnel de la Collectivité
- La création de nouvelles fiches de procédure pour sécuriser les opérations comptables et favoriser l'harmonisation des pratiques en matière de gestion

A noter que les délais de paiement des fournisseurs de la Collectivité sont un indicateur de suivi, ils sont en moyenne de 20 jours sur 2024, et donc inférieurs aux délais préconisés de 30 jours entre la réception de la facture et le règlement par la Direction Générale des Finances Publiques.

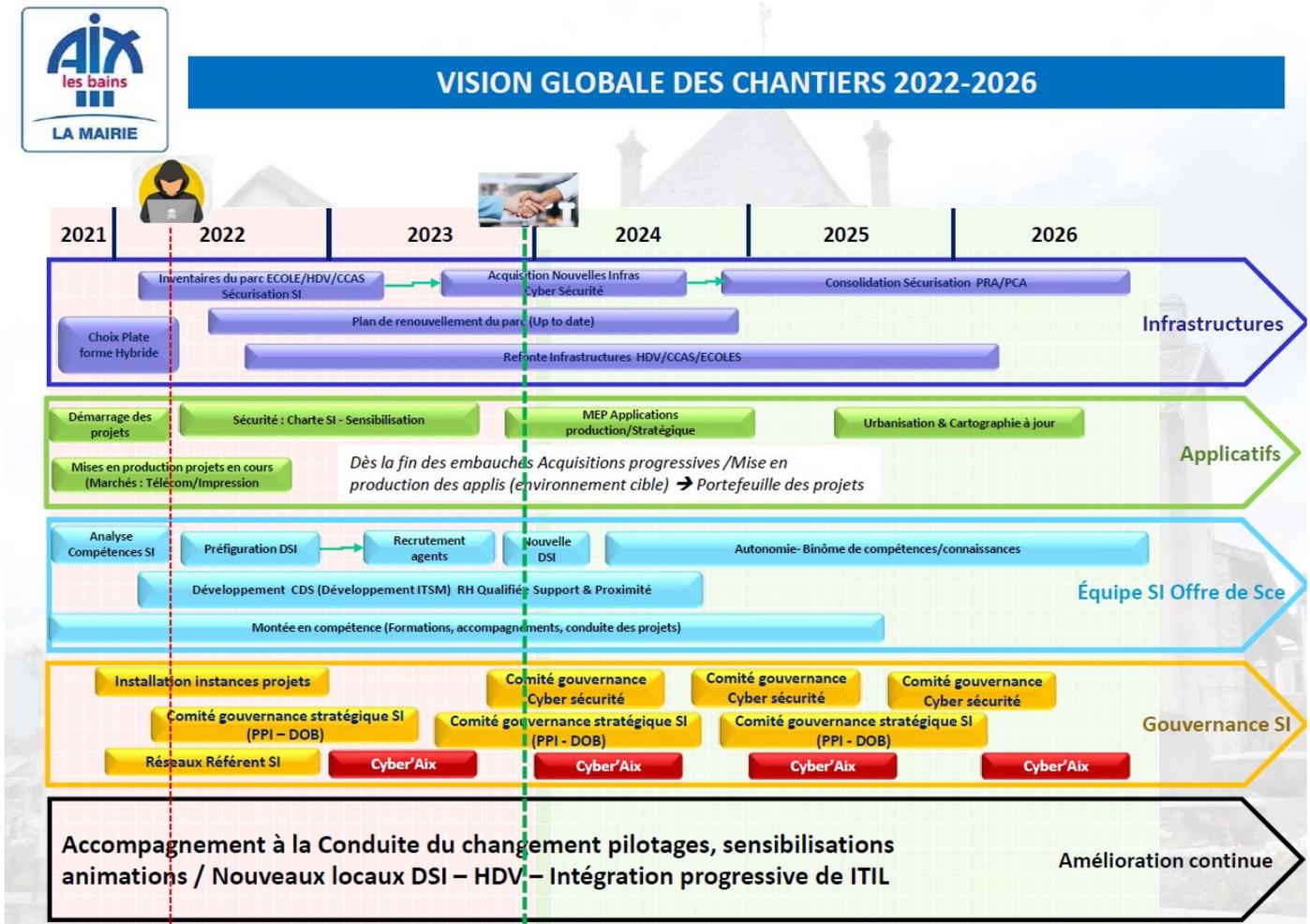
## Perspectives 2025

Développement des outils : pilotage avec la DSI du groupe de travail pour le renouvellement du marché relatif au logiciel métier finances,  
Poursuite de la recherche de financements pour la collectivité,  
Poursuite et finalisation de l'inventaire comptable et physique des immobilisations,  
Recherches d'économies sur les lignes budgétaires : charges à caractère général tout en maintenant un niveau de service qualitatif comparable aux années précédentes,  
Suivi des dépenses d'énergie, poursuite des équipements leds de la commune avec évaluation des gains obtenus. Ce travail se poursuit en lien avec les services techniques,  
Poursuite des formations des agents de la collectivité en finances sur les notions de base en comptabilité et organisation de formations dédiées aux experts.  
Poursuite des formations des agents au titre du maintien des compétences sur le logiciel métier et sur le traitement comptable des immobilisations et de l'inventaire comptable.

## Direction des systèmes d'information

Le plan de mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information de la Ville d'Aix-les-Bains a été présenté le 22 février 2024.

Ce schéma répond aux attentes de l'Exécutif et de la chambre régionale des comptes en intégrant tous les éléments stratégiques validés par l'exécutif en 2023.



Les cinq chantiers préconisés dès le départ 1/ Refonte des infrastructures ; 2/ Acquisition, complétudes et consolidation des applications ; 3/ Professionnalisation du Centre de support (CDS) via les embauches pérennes et l'offre de service des équipes de la Direction des Services informatiques ; 4/ Gouvernances clairement adoptées et appliquées systématiquement avec intégration du périmètre Cyber sécurité par des actions événementielles ; 5/ Progression dans l'échelle de maturité selon « la bibliothèque des bonnes pratiques » s'appuyant bien sur le processus d'amélioration continue matérialisent la stratégie des Systèmes d'information de la Ville.

Ainsi, l'innovation, l'adaptation, la modernisation, la sécurisation des SI, l'alignement avec les orientations financières et l'optimisation des ressources, demeurent les objectifs de la DSI avec des moyens aujourd'hui pérennisés.

Cette nouvelle organisation de la Direction permet d'atteindre progressivement les objectifs de la feuille de route fixés par M. Le Maire en janvier 2023.

- Le plan de renouvellement du parc informatique de la Ville et du CCAS a abouti en 2024.
- Les services ont été dotés de matériels puissants nécessaires à leurs missions,
- L'optimisation des postes de travail a permis de mieux gérer les actifs de la DSI (campagne d'inventaire et d'amortissement des actifs en cours),
- Les sites recevant des personnes pour l'apprentissage des outils informatiques ont été sécurisés via Cyberlux (Espace Public Numérique (EPN), Sierroz, Marlioz),
- Les investissements ont permis à la Ville de relier les deux infrastructures LEPIC 2 et l'Hôtel de ville via un lien en boucle pour assurer la continuité de services par le biais de la Fibre Optique Noire,
- Tous les services Centre Technique Municipal (CTM) et Service Technique Municipal (STM) ont migré de la vieille téléphonie à la Telephony Over Internet Protocole (TOIP) grâce à la fibre optique déployée jusqu'au CTM. Cela représente 80 Postes de travail,
- Deux services à vocation accueil des usagers (Urbanisme et Titres) ont pu déménager et s'intégrer dans une nouvelle infrastructure sécurisée.

## **Les projets suivants ont été consolidés et achevés en 2024**

- Le plan de reprise de l'activité est une réalité pour la Ville d'Aix-les-Bains, le 2<sup>ème</sup> site a pu être trouvé, les tests informatiques ont pu être concluants, le transfert des compétences est acquis,
- La refonte du parc d'impression avec 86 postes s'inscrit dans une démarche « green IT » pour la Ville et respecte les objectifs fixés,
- Déploiement de l'application « alerte citoyen »,
- Projet Refonte des Infrastructures LOT 1,
- Serveurs/Stockage/Sauvegardes/Robot de sauvegarde : débuté en janvier, il s'est terminé en juin 2024, permettant ainsi la migration de certaines applications dans un environnement performant : Paie, Finances, Archives (Avenio), Sauvegardes, Serveurs pour les parkings ROPS et ROWING, Migration progressive des autres applications, Mise en place de la supervision des serveurs,
- Projet Refonte des Infrastructures Réseaux (LOT 2). La refonte permettra de remplacer la majorité des commutateurs hétérogènes existants par un parc homogène (environ 80 switches),

- Pour assurer la sécurité et la continuité de service, certains composants permettront à la Ville de doubler le cœur de réseau pour une sécurisation de haut niveau,
- Projet Refonte des Infrastructures WiFi LOT 3,
- Projet Refonte des Infrastructures Pare Feu LOT 4,
- Pare-feu (Stormshield) : mise en place d'une solution de secours « backup » en cas de panne,
- Une formation avec certification Stormshield, a permis à la majorité des membres de la Direction des Systèmes d'Information d'être certifiée,
- Des campagnes de sensibilisation à la cybersécurité ont été menées avec succès.

## Perspectives 2025

Remplacement programmé des 2 logiciels Abélium et Ypok par un nouveau logiciel ERP moderne et sécurisé, pour la gestion d'Aix'Pass, Petite enfance, Périscolaire et ALSH. La fin du marché du logiciel de la Paie et des finances étant actée, un travail de coopération doit être initié entre la DSI et les métiers dans une démarche projet.

En même temps, il faut œuvrer pour la mise en place du logiciel de la gestion des temps et des activités de la Ville.

Les perspectives de 2025 reposent également sur les acquisitions, si le budget le permet, des applications sensibles telles que :

- La Gestion des Assemblées
- La Gestion des courriers Entrants et sortants
- La Refonte de la Gestion Electronique des Documents (GED)
- La Gestion des logements

Concernant la lutte contre la Cybercriminalité, la Ville d'Aix les Bains continue de contribuer suivant le modèle événementiel initié depuis deux ans maintenant en partenariat avec l'Association Dauphiné Savoie des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie, la Gendarmerie nationale, Groupama , l'Université Grenoble Alpes,... et dont la 3<sup>ème</sup> édition se renouvellera à Aix-les-Bains en avril 2025, avec beaucoup d'ateliers proposés par de grandes entreprises.

### **L'attractivité est un sujet d'actualité au sein de la collectivité**

Globalement, le secteur privé comme le public peinent à recruter.

Si certaines causes sont partagées par tous, comme celui de l'enjeu démographique, d'autres sont propres à notre territoire compte-tenu de son caractère touristique et de son attractivité.

Alors même que les missions confiées aux employeurs territoriaux se développent, se diversifient et se réinventent pour accompagner la transformation des besoins sociétaux, la population qui rejoint le marché du travail se restreint. Le secteur public territorial constate d'ores et déjà les effets directs de cette raréfaction. Dans le cadre des recrutements, les collectivités sont concurrentes entre elles.

Cette raréfaction des talents conduit les employeurs publics à de la surenchère, au risque d'une inflation sur les régimes indemnitaires.

Interroger les enjeux de l'attractivité et de la fidélisation impose ceux de la santé et de la qualité de vie au travail des agents de la collectivité d'Aix-les-Bains.

Au-delà du fait que la qualité des conditions de travail fait partie des attentions essentielles de l'employeur et de ses obligations réglementaires, dans une perspective d'efficacité globale du service au citoyen, l'impact positif de l'attractivité et de la fidélisation des employés doit s'exercer à tous les âges de la carrière des agents.

Afin de rester attractifs, il convient donc de continuer à développer l'image d'une ville moderne et connectée sur les réseaux sociaux mais également de promouvoir les offres sur ceux-ci : développement site INTERNET (possibilité de candidater en ligne), publication offres sur réseaux (Facebook, LinkedIn...).

Toutes les actions mises en place, notamment depuis 2024, pour porter leurs fruits devront se poursuivre dans le temps.

# 1. Les emplois de la Ville d'Aix-les-Bains

## Evolution des emplois permanents et non permanents depuis 2018

EFFECTIFS SUR EMPLOIS PERMANENTS au 31.12.2024													
STATUT/ANNEE	2018	2019	2020	2021	VILLE 2022	CCAS 2022	TOTAL 2022	VILLE 2023	CCAS 2023	TOTAL 2023	VILLE 2024	CCAS 2024	TOTAL 2024
TITULAIRES & STAGIAIRES (1)	503	516	526	533	519	13	532	532	13	545	527	12	539
CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS (2)	122	109	110	97	105	6	111	117	5	122	139	4	143
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>625</b>	<b>625</b>	<b>636</b>	<b>630</b>	<b>624</b>	<b>19</b>	<b>643</b>	<b>649</b>	<b>18</b>	<b>667</b>	<b>666</b>	<b>16</b>	<b>682</b>
EFFECTIF SUR EMPLOIS NON PERMANENTS													
CONTRACTUELS NP	5	8	12	45	38	0	38	15	0	15	13	1	14
EMPLOIS AIDES (hors apprentis et adultes-relais)	56	49	32	39	0	34	34	28	4	32	0	31	31
APPRENTIS	7	8	12	14	12	0	12	16	0	16	14	0	14
AUTRES (3)	42	47	40	51	72	4	76	85	4	89	61	0	61
<b>TOTAUX EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>96</b>	<b>149</b>	<b>122</b>	<b>38</b>	<b>160</b>	<b>144</b>	<b>8</b>	<b>152</b>	<b>83</b>	<b>32</b>	<b>120</b>
<b>TOTAUX EMPLOIS</b>	<b>735</b>	<b>737</b>	<b>732</b>	<b>779</b>	<b>746</b>	<b>57</b>	<b>803</b>	<b>793</b>	<b>26</b>	<b>819</b>	<b>749</b>	<b>48</b>	<b>802</b>

(1) Hors Congés parentaux, disponibilités, grade d'origines emplois fonctionnels

Nota : Création 2 emplois avec titulaires

(2) 17 recrutements de contractuels à la place de titulaires, 4 titulaires à la place de contractuels, delta 13

Nota : Création 2 emplois avec contractuels

(3) AUTRES : professeurs des écoles, vacataires, allocataires chômeurs, SFT conjoints + prof. Études surveillées, adultes-relais

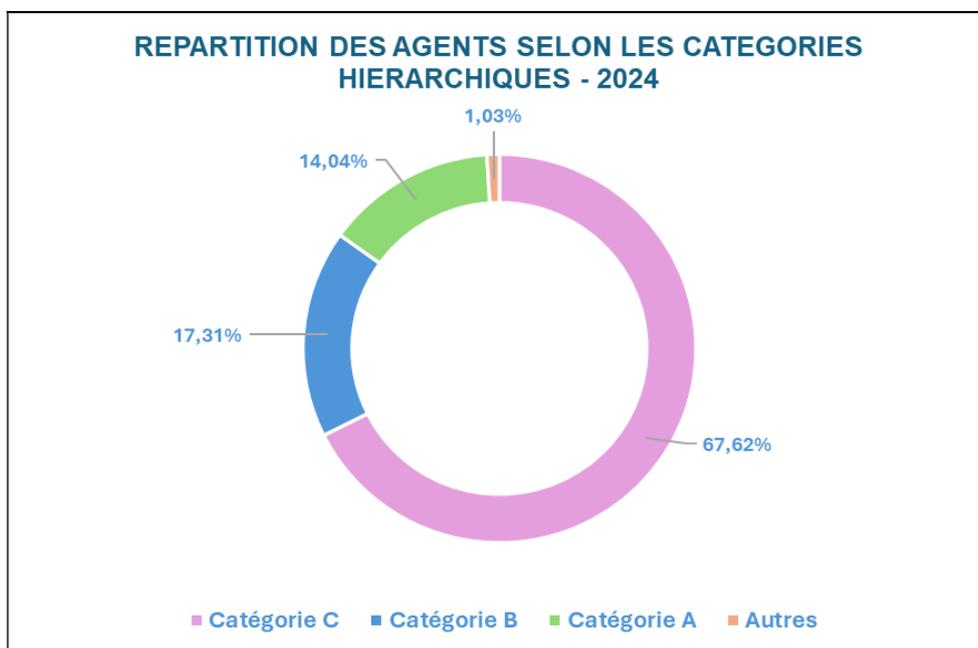
NOTA :

Sur 2023 il y a eu 15 départs en dispo et 12 démissions

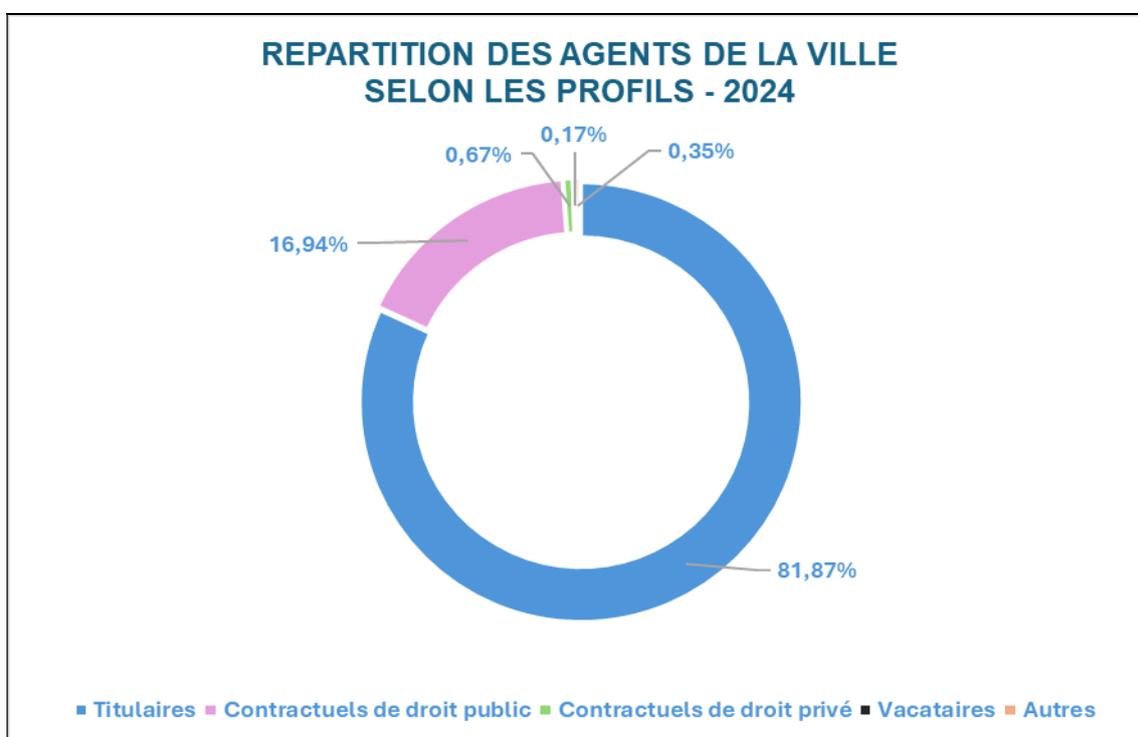
Sur 2024 (chiffres au 02/10/2024) : 17 départs en disponibilité et 11 démissions

∞

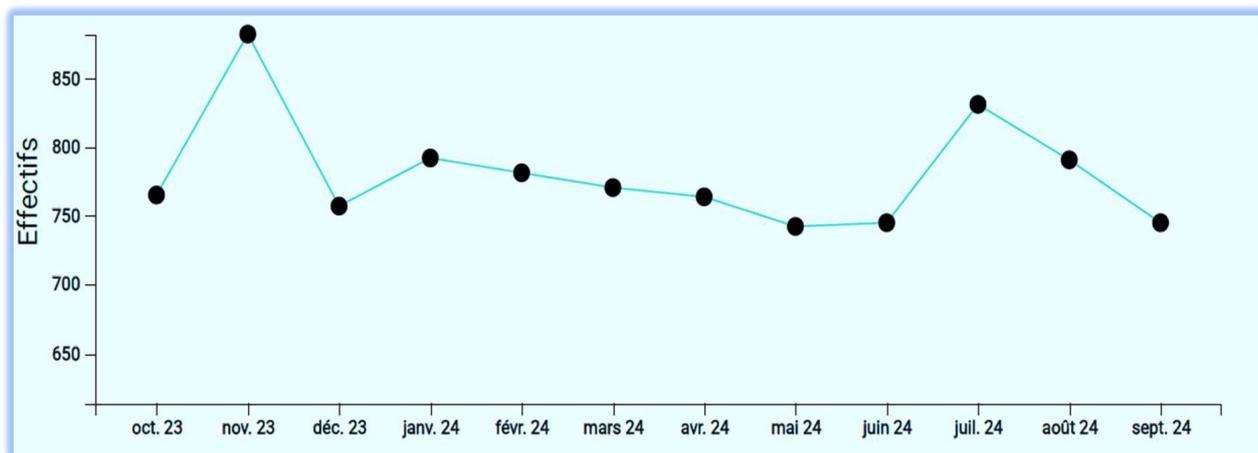
## Répartition des agents de la Ville selon les catégories hiérarchiques



## Répartition des agents de la Ville selon les profils

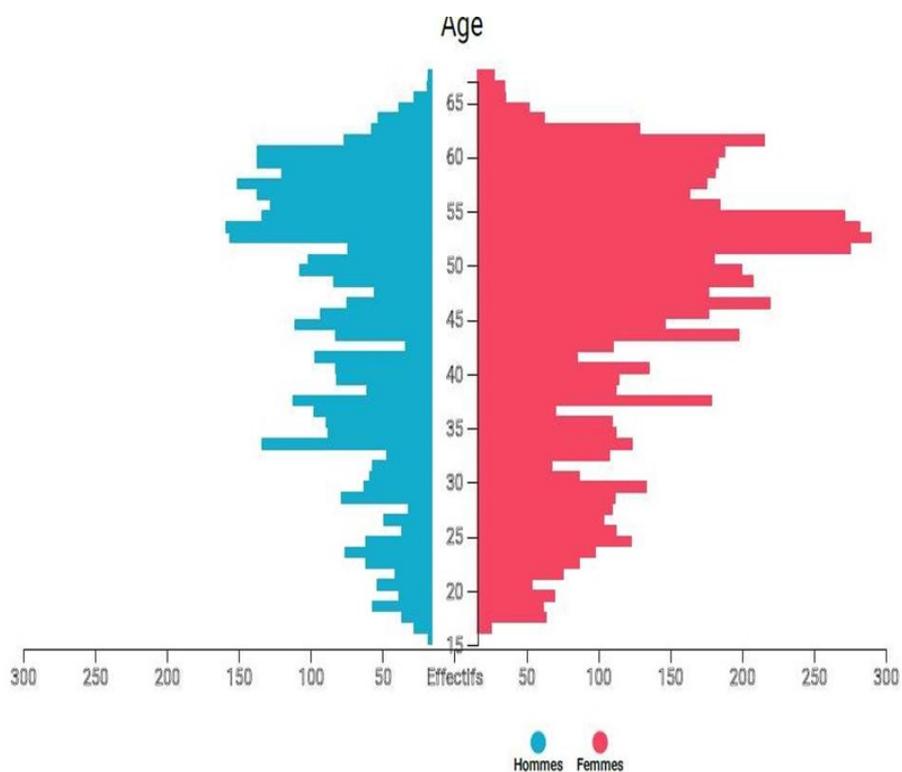


## 2. Evolution des effectifs - Tableau des effectifs mois par mois entre octobre 2023 et fin septembre 2024



	2023			2024										
Effectifs   ETP	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total	Moyenne
Effectifs	765	882	757	792	781	771	764	742	745	831	790	745	9 365	780
Evolution M-12 Effectifs	2,96 %	15,9 %	1,47 %	8,2 %	3,72 %	4,19 %	1,06 %	0,27 %	0,27 %	1,71 %	-1,13 %	1,09 %		
ETP	626,85	659,58	628,65	645	637,75	630,49	623,56	613,18	617,13	668,3	661,07	620,96	7 632,52	636,04
Evolution M-12 ETP	2,83 %	6,73 %	3,58 %	7,44 %	3,68 %	3,02 %	1,04 %	0,25 %	0,94 %	1,65 %	-0,06 %	0,37 %		

### 3. Pyramide des âges avec la répartition hommes - femmes



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	20 ans	48 ans	67 ans
Contractuels de droit public	16 ans	37 ans	67 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	24 ans	54 ans
Vacataires	25 ans	48 ans	78 ans
Autres	21 ans	45 ans	66 ans

## 4. Les événements marquants de l'année 2024

L'année 2024 a permis de mettre à jour le règlement intérieur sur le temps de travail.

Les agents de la collectivité respectent le temps de travail de 1607 heures annuelles conformément au cadre réglementaire. Le règlement du temps de travail garantit la bonne exécution de la mission des agents de la collectivité. Au-delà de la gestion du temps de travail, le régime indemnitaire des agents de la Collectivité a été revalorisé, les évolutions ont été votées par délibération : n° 201 du 19/12/23, n° 55 du 30/04/24, n° 97 du 25/06/24 et n° 155 du 24/09/24 après consultation du Comité Sociale Territorial.

Au niveau financier, l'année 2024 a été marquée par des revalorisations décidées à l'échelle nationale et locale pour soutenir le pouvoir d'achat des agents.

A l'échelle nationale :

- Augmentation de 5 points d'indice pour toutes les catégories d'agents
- Augmentation des cotisations patronales (notamment de la CNRACL)
- Augmentation des cotisations du centre de gestion (médecine)
- Augmentation du smic de 3 % en janvier 2024
- Reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Revalorisation des bas salaires versée en janvier 2024

A l'échelle locale : le Maire a souhaité apporter une revalorisation plus ciblée

- Revalorisation de la prise en charge des abonnements transports de 50 % à 75 % du coût
- Prise en charge du forfait mobilité durable cumulable avec la prise en charge de l'abonnement transport
- Revalorisation du régime indemnitaire
- Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel
- Prime pouvoir d'achat versée par la Commune aux agents éligibles
- Revalorisation de l'indemnité journalière de télétravail
- Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant qui passe de 6 € à 7 €
- Revalorisation de la participation prévoyance de la Commune

Des événements exceptionnels cette année au-delà des élections européennes, les élections législatives se sont tenues les 30 juin 2024 et 7 juillet 2024. Le coût supplémentaire, qui de fait n'était pas prévu est de 74 000 euros.

Les autres charges concernent les licenciements, les indemnités de rupture conventionnelle, les charges relatives aux heures supplémentaires, le soutien de la commune en faveur de l'apprentissage. Sur cette base des données connues, la masse salariale 2024 est estimée à 28 900 000 euros pour l'exercice 2024.

## 5. Les évolutions du personnel en 2025 et perspectives pour les années suivantes

### Réaliser une projection des départs : une nécessité pour garantir un niveau de service à la population

Il est nécessaire de cibler les agents susceptibles de partir en retraite dans les 5 ans à venir et d'en faire un premier état des lieux en prenant en compte soit l'âge légal, soit les cas de départs anticipés. Au terme de cette démarche, la date de départ en retraite de l'agent et sa date limite d'activité seront identifiées et permettront d'établir un échéancier prévisionnel des départs en retraite.

Il est nécessaire de s'appuyer sur le cadre législatif et réglementaire en matière de retraite dans la fonction publique territoriale, mais également de réfléchir aux modifications textuelles à venir.

À ce sujet, le cadre législatif a beaucoup évolué en 2023. En effet, la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement, rectificative, de la Sécurité sociale pour 2023 introduit :

- Le recul de l'âge légal de départ à la retraite ;
- L'accélération du calendrier d'augmentation de la durée d'assurance ;
- La possibilité d'un maintien en fonctions, sur autorisation, jusqu'à l'âge de 70 ans et ce à compter du 14 juin 2023 ;
- L'introduction d'un mécanisme de retraite progressive ;
- La modification du dispositif « carrières longues » ;
- La révision des règles de calcul de pension ;
- Une évolution des dispositions sur le cumul emploi-retraite.

Pour le secteur public, sont parus, d'une part, les décrets n° 2023-435 et n° 2023-436 du 3 juin 2023 qui déclinent les modalités d'application des articles 10 et 11 de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 relatifs à l'augmentation progressive de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 ans à 64 ans.

Le service ressources humaines travaille sur l'établissement d'un calendrier prévisionnel des départs à la retraite avec en correspondance l'évaluation des besoins de la collectivité à moyen terme.

## 6. Evolution des dépenses de personnel : Budget Principal

Les principaux facteurs de variations concernent des mesures envisagées à l'échelle nationale dont les modalités au 20 octobre 2024 restent à préciser.

- A cette date les prévisions intègrent la revalorisation liée au Glissement vieillesse technicité (GVT), il est estimé à 2.51 % bruts soit une augmentation globale de la masse salariale de 335 000 euros.
- La prime pouvoir d'achat ne sera pas reconduite - 250 000 euros en 2025/2024
- Les augmentations des indices ne semblent pas prévues en 2025
- L'augmentation des cotisations patronales et plus particulièrement de la CNRACL (4 points de revalorisation) reste une variable à prévoir de 50 000 euros
  - Augmentation de la médecine du travail du centre de gestion : 24 000 euros
  - Augmentation du SMIC du mois de novembre 2024 sera comptabilisé en année pleine en 2025 pour 5 000 euros. En effet, toute revalorisation du smic entraîne des conséquences sur l'indemnité différentielle versée aux agents dont l'indice est encore en dessous des seuils minimaux.
  - Pour 2025, le taux pour les accidents du travail et maladies professionnelles sera augmenté d'environ 7%, soit un passage du coefficient de 2.8 à 3.

Dans la perspective d'évaluer la masse salariale 2025, alors que la Loi de Finances 2025 n'est pas adoptée, sur la base des éléments connus à ce jour, il convient de prévoir une enveloppe de l'ordre de 29 500 000 euros en 2025, soit une augmentation de l'ordre de 2 % par rapport à 2024.

## 7. La formation du personnel : une priorité

Le plan de formation 2024-2025 de la Ville d'Aix-Les-Bains a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2024.

En cette période de transformation de la Fonction Publique et de réorganisation des directions de la Ville d'Aix-les-Bains, mais également des contraintes budgétaires, le budget formation 2024 a été maintenu à 150 000 euros.

La Ville poursuit ses efforts en matière de formation et le budget sera maintenu sur les prochaines années. C'est une priorité.

En 2023, 936 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent. Le nombre moyen de jours de formation par agent a été de 1,73 jours. 46 % des formations sont dispensées par le CNFPT.

L'enjeu est d'adapter et de développer les compétences des agents en lien avec les besoins de la Ville tout en priorisant les formations liées à la sécurité, à la prévention et aux axes stratégiques de la collectivité, des directions et des services.

Dans le même temps, il convient, dans le respect de l'équité et de la diversité de chacun des parcours des agents de la Ville, de favoriser leur développement professionnel.

La finalité du projet de politique de la Ville en matière de gestion des ressources humaines est de :

- Participer à la mise en œuvre d'un service public de qualité
- Accroître les compétences individuelles et collectives en adéquation avec l'évolution des besoins
- Développer une culture et une identité communes et partagées.

Pour ce faire, plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées au sein de la collectivité, elles ont été entérinées le cadre de ce plan biennal de formation.

## **Les axes du plan de formation 2024-2025**

Cadre de référence de la politique formation de la collectivité pour les deux années à venir, le plan de formation présente l'ensemble des programmes de développements prévus pour la période 2024-2025.

Les axes du plan de formation 2024-2025 sont les suivants :

Axe 1 - Professionnalisation de l'Encadrement

Axe 2 - Prévention et Sécurité au Travail

Axe 3 - Développement des compétences métiers

Axe 4 - Développement des compétences transversales

Axe 5 - Accompagnement des parcours et Evolution professionnelle

## 8. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEEC)

En matière de gestion des effectifs et des compétences à moyen terme, il ressort de la 12<sup>ème</sup> édition du Panorama de l'emploi territorial, publication annuelle de la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) et de l'Association nationale des directeurs et directeurs-adjoints des centres de gestion de la fonction publique territoriale (ANDCDG) réalisée à partir des données fournies par les centres de gestion en 2023, que le nombre de départs à la retraite représente près de 3 % des effectifs de la fonction publique territoriale, ce qui est considérable.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans pour les agents soumis au régime CNRACL contre 63 ans et 1 mois pour les agents affiliés à l'Ircantec.

L'âge de départ à la retraite est en hausse par rapport à 2023 et ne cesse de progresser depuis 2017. En 2023, 58 % des départs à la retraite des agents cotisant à la CNRACL sont des femmes. Concernant les agents partis à la retraite et cotisant à l'Ircantec, 77 % sont des femmes (+ 1 point par rapport à 2023) et 23 % des hommes (- 1 point par rapport à 2023).

Seront principalement concernés à la Ville d'Aix-les-Bains par un volume important de départs les cadres d'emplois d'adjoint technique, d'agent de maîtrise, de technicien, d'agent social, d'ingénieur et d'attachés territoriaux. Ces éléments chiffrés soulignent l'intérêt d'anticiper les impacts des départs à la retraite au sein de chaque collectivité.

La visibilité sur les départs en retraite peut être l'occasion de réfléchir à un nouveau mode d'organisation des services tant en matière de stratégie que d'organisation.

Un autre objectif consiste en la nécessité de maintenir un niveau de compétences et qualifications au sein de la collectivité afin d'assurer la continuité du service public.

Enfin, il convient de préparer les départs : information et accompagnement du futur retraité, remplacement ou non sur le poste.

# TITRE V : GESTION DE LA DETTE et DES EMPRUNTS GARANTIS

## 1. Contexte général financier et perspectives 2025

L'année 2023 puis l'année 2024 se sont caractérisées par une remontée des taux après plusieurs années de taux d'intérêts historiquement bas. Ainsi, les emprunts contractés à taux variable ont connu une certaine remontée de leurs charges financières. Pour certains emprunts, la Ville ne payait plus que la marge de la banque (voir zéro suivant l'emprunt concerné).

Avec la remontée des taux, il y a à nouveau des intérêts à mandater. Les taux ont certes beaucoup remonté mais l'impact sur la dette actuellement présente dans l'encours de la collectivité est faible. Cependant son poids est significatif pour la partie « intérêts » de l'emprunt relais.

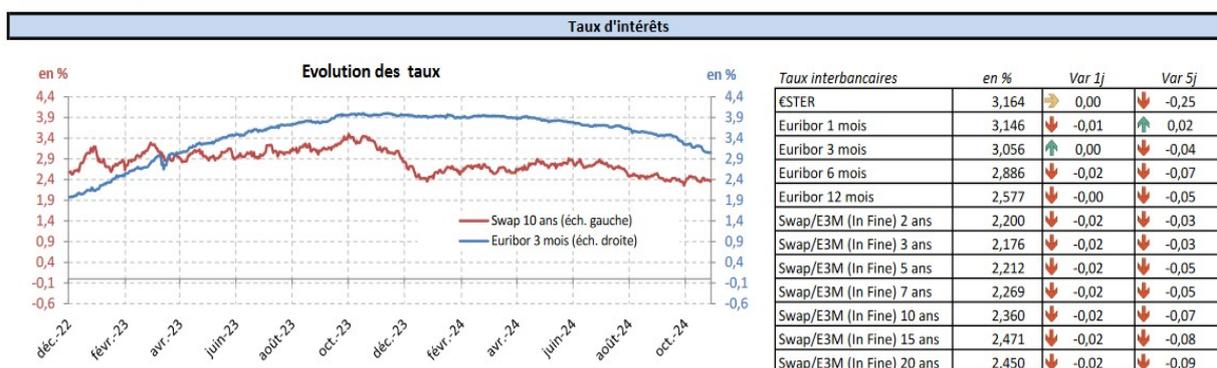
Même si l'on constate depuis quelques semaines une légère baisse du niveau des taux, les nouveaux emprunts qui vont être contractés en 2024 pèseront plus fortement sur le fonctionnement de la Ville.

La courbe des principaux taux directeurs à la date du 30/10/2024 est extraite de la veille sur les marchés financiers acte de la lente baisse des taux.



- Point Marchés -

30/10/2024



Sources : « Point Marchés » de la Caisse D'épargne Rhône Alpes du 30/10/2024

## 2. Evolution de l'encours de la dette du budget principal

### Les caractéristiques principales de l'encours de la dette consolidée du budget principal au 31 décembre 2024.

La dette consolidée comprend la dette de la Ville d'Aix-les-Bains et les emprunts au titre du Partenariat Public Privé (hors emprunts relatifs au budget annexe « activités touristiques »).

L'extraction des données est réalisée au 24 septembre 2024 avec une date de visualisation au 31 décembre 2024.

Conformément à la Décision Modificative n°1 votée lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2024, les projections intègrent la simulation d'un emprunt de 9,7 M€ à taux fixe sur une durée de 25 ans. L'analyse des offres pour retenir un établissement bancaire pour le montant escompté au titre de l'année 2024 interviendra au mois de novembre 2024. La Ville pourra ainsi bénéficier de la dynamique actuelle de baisse des taux directeurs.

### Encours de la dette consolidée sur le budget principal au 31/12/2024

Capital restant dû au 31/12/2024 (CRD)	Taux moyen (Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle de la dette	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
41 698 057 €	2,47%	15 ans et 6 mois	8 ans et de 3 mois	41

A titre de comparaison, pour les villes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants (source Observatoire Finance Active de la dette), le taux moyen de la dette au 31 décembre 2023 s'élevait à 2,76 % et la durée de vie résiduelle était de 12 ans et 9 mois.

### 3. Principaux ratios d'endettement de la Ville

La capacité de désendettement est un des indicateurs permettant d'évaluer la bonne santé financière d'une collectivité.

Fin 2023, la capacité de désendettement de la Ville d'Aix-les-Bains est inférieure à 6 années. Cette durée est très largement inférieure au seuil critique d'alerte fixé au-dessus de 10 ans.

Lors de la vente d'une partie des terrains sur la « ZAC des bords du Lac », le recours exercé par des tiers a retardé la signature de l'acte notarié.

La Ville a dû recourir à un prêt relais de 5 millions d'euros pour une durée d'une année en attendant la finalisation de la transaction. Le prêt relais sera remboursé à la date du 5 janvier 2025 et un prêt du même montant est introduit dans l'encours de la dette.

Il est rappelé que la Ville demande que les clauses du contrat à venir puissent intégrer un remboursement de tout ou partie de cet emprunt lorsque la vente sera réalisée.

Au 31/12/2023, l'encours de la dette est de 35 086 572,36 euros.

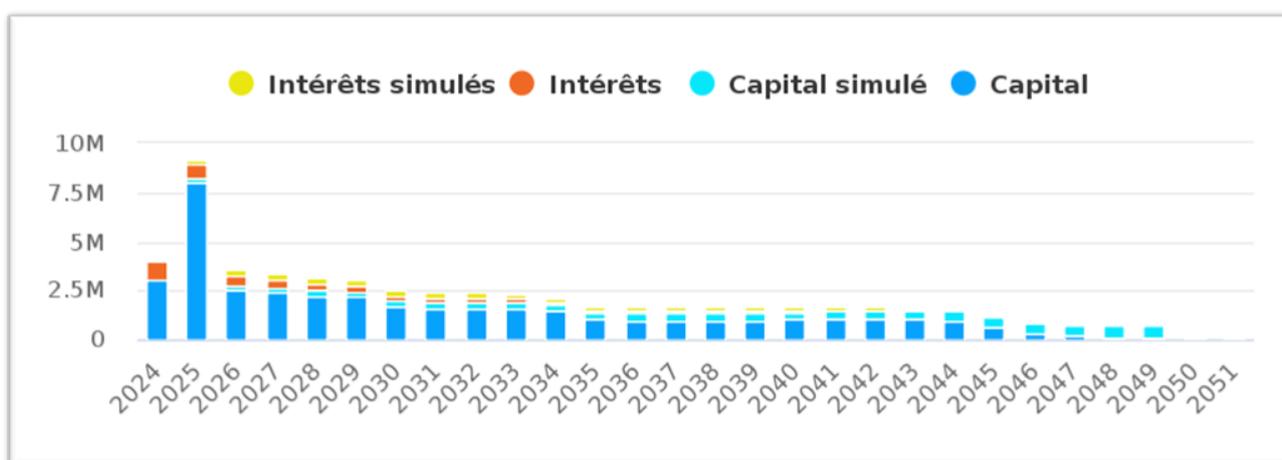
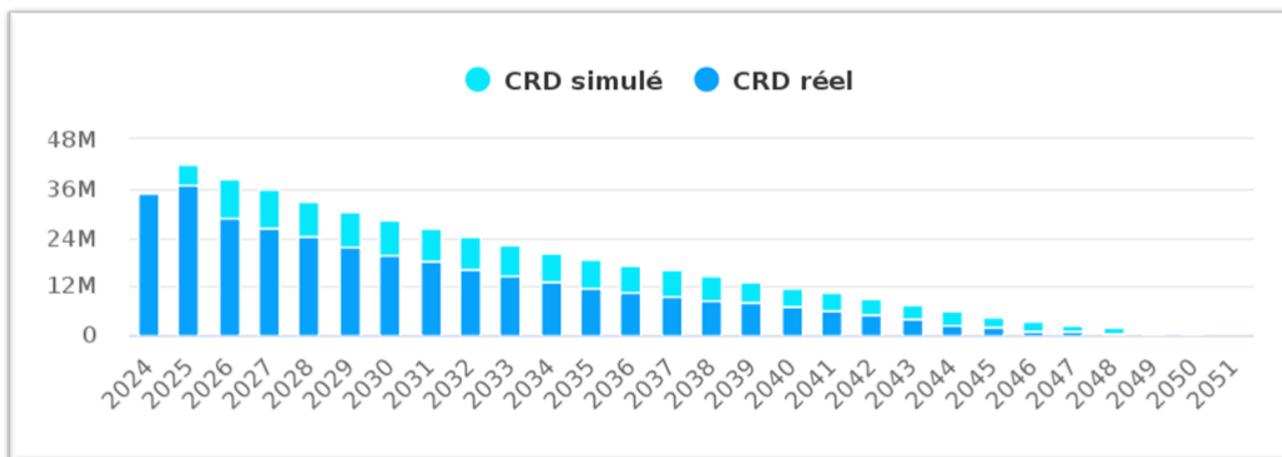
L'encours de la dette par habitant est de 1 108,86 euros. Il est en légère baisse par rapport à 2022 : 1 231,84 euros par habitant.

Au 31/12/2024, l'encours de la dette sera de 41 698 057,20 euros.

## 4. Profil d'extinction de la dette de la Ville

La simulation du profil d'extinction de la dette intègre les simulations des nouveaux emprunts contactés en 2024. Par délibération du 24 septembre 2024, le Conseil municipal a voté le recours à un volume d'emprunt de 9,7 millions d'euros.

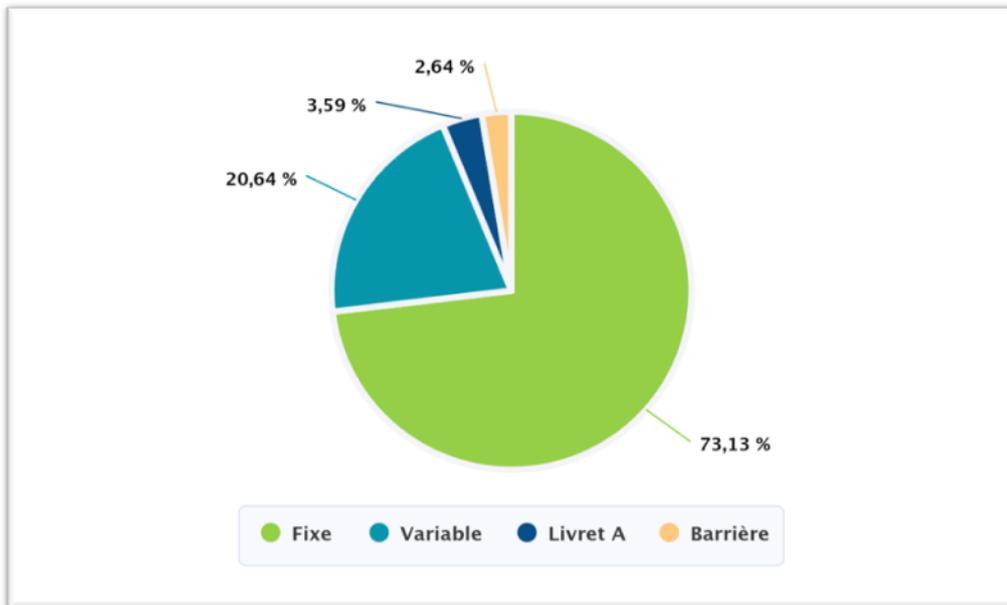
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	35 086 572,36 €	3 088 515,16 €	902 269,03 €	3 990 784,19 €	41 698 057,20 €
2025	41 698 057,20 €	8 239 962,42 €	954 022,94 €	9 193 985,35 €	38 458 094,79 €
2026	38 458 094,79 €	2 736 498,54 €	822 387,06 €	3 558 885,61 €	35 721 596,23 €
2027	35 721 596,23 €	2 659 706,57 €	731 724,24 €	3 391 430,81 €	33 061 889,67 €
2028	33 061 889,67 €	2 519 398,37 €	666 103,91 €	3 185 502,28 €	30 542 491,30 €
2029	30 542 491,30 €	2 463 097,77 €	600 606,02 €	3 063 703,80 €	28 079 393,51 €
2030	28 079 393,51 €	1 997 435,84 €	544 205,72 €	2 541 641,57 €	26 081 957,66 €
2031	26 081 957,66 €	1 871 282,85 €	504 591,32 €	2 375 874,16 €	24 210 674,83 €
2032	24 210 674,83 €	1 900 751,75 €	468 284,20 €	2 369 035,95 €	22 309 923,07 €
2033	22 309 923,07 €	1 928 857,44 €	428 913,37 €	2 357 770,80 €	20 381 065,65 €
2034	20 381 065,65 €	1 759 652,92 €	388 801,55 €	2 148 454,48 €	18 621 412,72 €
2035	18 621 412,72 €	1 371 880,30 €	358 481,60 €	1 730 361,89 €	17 249 532,43 €
2036	17 249 532,43 €	1 321 621,31 €	336 605,42 €	1 658 226,71 €	15 927 911,13 €
2037	15 927 911,13 €	1 345 018,19 €	313 054,02 €	1 658 072,21 €	14 582 892,94 €
2038	14 582 892,94 €	1 369 179,07 €	288 945,66 €	1 658 124,71 €	13 213 713,89 €
2039	13 213 713,89 €	1 394 133,51 €	263 974,29 €	1 658 107,80 €	11 819 580,37 €
2040	11 819 580,37 €	1 419 912,22 €	238 446,73 €	1 658 358,95 €	10 399 668,15 €
2041	10 399 668,15 €	1 446 547,25 €	211 272,10 €	1 657 819,36 €	8 953 120,90 €
2042	8 953 120,90 €	1 474 071,98 €	184 134,62 €	1 658 206,60 €	7 479 048,92 €
2043	7 479 048,92 €	1 502 521,11 €	156 567,90 €	1 659 089,01 €	5 976 527,81 €
2044	5 976 527,81 €	1 449 209,92 €	129 010,19 €	1 578 220,12 €	4 527 317,88 €
2045	4 527 317,88 €	1 172 495,75 €	101 873,99 €	1 274 369,74 €	3 354 822,13 €
2046	3 354 822,13 €	848 528,80 €	80 469,33 €	928 998,12 €	2 506 293,34 €
2047	2 506 293,34 €	723 491,78 €	59 659,95 €	783 151,73 €	1 782 801,56 €
2048	1 782 801,56 €	695 025,44 €	39 442,58 €	734 468,00 €	1 087 776,13 €
2049	1 087 776,13 €	715 671,45 €	18 416,43 €	734 087,88 €	372 104,68 €
2050	372 104,68 €	222 746,56 €	2 603,50 €	225 350,06 €	149 358,12 €
2051	149 358,12 €	149 358,12 €	747,20 €	150 105,32 €	0,00 €



## 5. Répartition de la dette par type de risque et par prêteur

### Répartition par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	30 491 938 €	73,13%	1,89%
Variable	8 607 553 €	20,64%	4,13%
Livret A	1 495 949 €	3,59%	3,74%
Barrière	1 102 617 €	2,64%	4,07%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>41 698 057 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,47%</b>

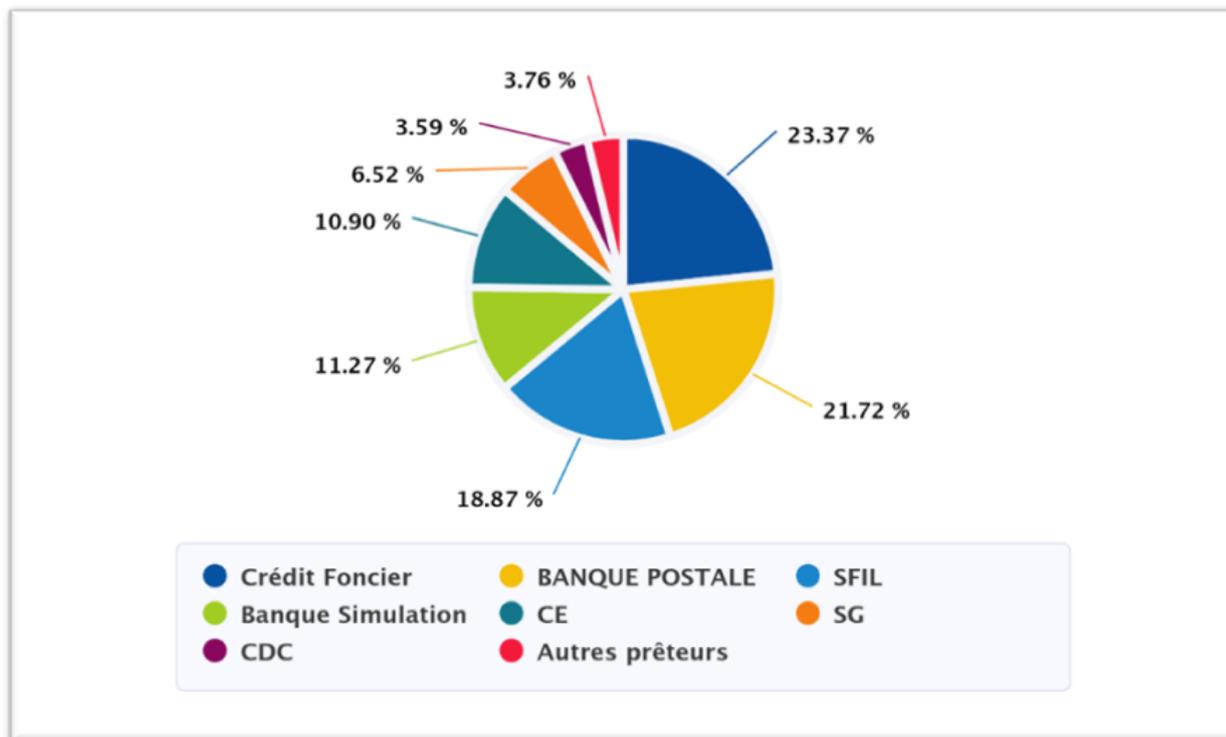


La répartition correspond au maintien dans l'encours des emprunts anciens contractés à taux variables. Ces emprunts ont largement profité de la baisse des taux.

La simulation actuelle est réalisée avec un emprunt de 9,7 M€ à taux fixe. Ceci viendrait figer la dette à taux fixe à plus de 73,13 %.

## Répartition de la dette par organisme prêteur

Au 24 septembre 2024, la dette est composée de 41 emprunts répartis auprès de 9 établissements prêteurs.

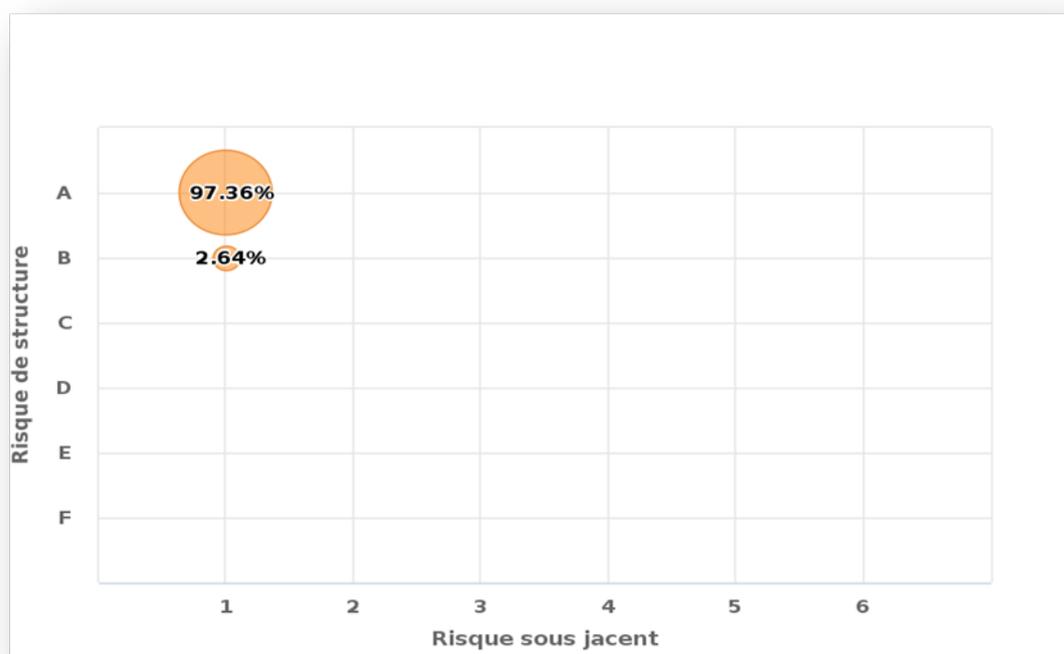


## Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	9 744 638 €	23,37%
BANQUE POSTALE	9 056 875 €	21,72%
SFIL CAFFIL	7 866 386 €	18,87%
Banque Simulation	4 700 000 €	11,27%
CAISSE D'EPARGNE	4 546 018 €	10,90%
SOCIETE GENERALE	2 720 727 €	6,52%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 495 949 €	3,59%
Autres prêteurs	1 567 465 €	3,76%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>41 698 057 €</b>	<b>100,00%</b>

## 6. Classification selon la charte de bonne conduite (charte GISLER)

La matrice de risque appliquée à la dette globale est la suivante :



La dette de la Ville d'Aix-les-Bains est considérée comme sûre. Elle ne contient aucun emprunt « toxique ».

La dette classée en 1B correspond à un emprunt qui prévoit un taux fixe à 3,94 % tant que l'euribor 1 mois reste inférieur à 6.00. C'est un produit de diversification non risqué. L'euribor 1 mois était à 3,346 % le 24/09/2024.

## 7. Profil d'extinction de la dette de l'emprunt relatif au Partenariat Public Privé

Pour information, l'emprunt se termine fin 2025.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	652 848,36 €	210 947,23 €	24 147,74 €	235 094,97 €	441 901,13 €
2024	441 901,13 €	217 541,86 €	15 847,25 €	233 389,11 €	224 359,27 €
2025	224 359,27 €	224 359,27 €	5 266,01 €	229 625,28 €	0,00€

## 8. Les emprunts garantis par la Ville d'Aix-les-Bains

Liste des encours des garanties d'emprunts par la Ville aux bénéficiaires du 01/01/2024 au 31/12/2024 - Budget primitif (état prévisionnel) \*

Récapitulation par bénéficiaire	Dettes en capital		Annuité à payer dans l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice dont	
	à l'origine	au 01/01/2024		Intérêts	Capital
ADOMA	597 736,50 €	597 736,50 €	24 424,42 €	16 736,63 €	7 687,80 €
ALLIADÉ HABITAT	313 840,15 €	280 717,83 €	10 431,85 €	8 978,58 €	1 453,27 €
ASSOCIATION LA RIBAMBELLE	624 000,00 €	413 064,82 €	33 085,08 €	13 625,31 €	19 459,77 €
BRIDGE CLUB D'AIX LES BAINS	100 000,00 €	60 201,25 €	7 385,64 €	1 274,53 €	6 111,11 €
HALPADES SA D'HLM	885 321,68 €	884 297,56 €	10 486,02 €	8 930,62 €	1 555,41 €
ICF SUD EST MEDITERRANEE SAHLM	494 512,21 €	447 008,94 €	26 580,25 €	17 433,35 €	9 146,90 €
OGEC SAINT JOSEPH AIX LES BAINS	606 215,00 €	268 898,19 €	33 790,44 €	5 064,44 €	28 726,00 €
OPAC DE SAVOIE	52 509 789,72 €	38 922 638,38 €	2 615 668,00 €	1 228 939,00 €	1 386 729,24 €
PAPILLONS BLANCS D'AIX LES BAINS	5 290 000,00 €	2 040 055,39 €	335 645,57 €	49 942,17 €	285 703,40 €
SAEMCARRA	198 826,50 €	22 877,36 €	15 839,42 €	650,65 €	15 188,77 €
SAVOISIENNE HABITAT	1 669 183,23 €	1 437 437,86 €	67 071,92 €	58 675,01 €	8 396,92 €
SEMCODA	4 197 919,87 €	3 298 589,07 €	186 246,93 €	110 448,30 €	75 798,64 €
SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME	214 140,50 €	167 713,46 €	7 385,85 €	4 691,93 €	2 693,92 €
SOLLAR HLM LE LOGEMENT ALPES RHO	31 303 430,08 €	26 611 487,06 €	1 167 180,69 €	800 446,89 €	366 733,89 €
<b>Total</b>	<b>99 004 915,44 €</b>	<b>75 452 723,67 €</b>	<b>4 541 222,08 €</b>	<b>2 325 837,41 €</b>	<b>2 215 385,04 €</b>
*liste éditée avec la prise en compte des garanties d'emprunts jusqu'au 31/12/2024					

## TITRE VI : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES

### 1. Budget annexe « activités touristiques »

La Ville a décidé de reprendre en gestion directe le théâtre communal.

Le mode de gestion le plus efficient en gestion directe a été retenu. Il permet la reprise de la gestion de l'équipement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à périmètre constant au niveau des effectifs dédiés à la gestion du théâtre et à la programmation culturelle.

Il sera prévu dans les prévisions budgétaires de tenir compte du transfert des charges du budget annexe sur le budget de la commune.

Le territoire évolue et développe son offre touristique avec la mise en service par la Ville de nouveaux hébergements.

Le camping du Sierroz a renouvelé son offre de service avec la livraison et l'installation courant 2024 de 10 mobil homes et de 6 tentes bivouac sur pilotis.

Le succès du camping du Sierroz reste entier du fait de son positionnement, de l'accueil et des services associés, ce sont des atouts touristiques pour la Ville.

### Perspective 2025

Pour le camping, des travaux importants de réhabilitation au niveau de l'accueil auront lieu sur la période de fermeture 2025-2026. Viendront ensuite la construction d'un restaurant et d'une espace aqualudique.

Par ailleurs, pour le palais des congrès, la toiture sera réparée, afin une remise en état de l'étanchéité et des lignes de vie de sécurité.

## Encours de la dette du budget annexe « Activités touristiques » au 31/12/2024

La date d'extraction des données est le 20/10/ 2024 avec une date de visualisation au 31 décembre 2024.

Capital restant dû au 31/12/2024	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 123 878 €	2,40%	19 ans et 4 mois	10 ans et 9 mois	5

Le stock de dette est évalué à 1 123 878 € au 31/12/2024 sans recours à un nouvel emprunt.

## Répartition de la dette par organisme prêteur

Organisme Prêteur	Capital Restant Dû	Part en pourcentage du CRD
BANQUE POSTALE	617 286 €	54,92%
SFIL CAFFIL	506 592 €	45,08%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>1 123 878 €</b>	<b>100,00%</b>

## Répartition de la dette par type de taux d'intérêt

Type	Encours	Pourcentage d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	680 814 €	60,58%	1,08%
Variable	443 064 €	39,42%	4,43%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>1 123 878 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,40%</b>

## Profil d'extinction de la dette sans nouvel emprunt en 2024

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	1 170 488,97 €	46 611,32 €	24 108,05 €	70 719,37 €	1 123 877,65 €
2025	1 123 877,65 €	49 693,54 €	22 844,72 €	72 538,26 €	1 074 184,11 €
2026	1 074 184,11 €	50 548,96 €	18 748,30 €	69 297,26 €	1 023 635,15 €
2027	1 023 635,15 €	51 434,09 €	18 632,77 €	70 066,86 €	972 201,06 €
2028	972 201,06 €	52 350,20 €	18 537,61 €	70 887,81 €	919 850,86 €
2029	919 850,86 €	53 298,81 €	18 144,12 €	71 442,93 €	866 552,05 €
2030	866 552,05 €	54 281,30 €	17 692,38 €	71 973,68 €	812 270,75 €
2031	812 270,75 €	55 299,31 €	17 128,80 €	72 428,11 €	756 971,44 €
2032	756 971,44 €	56 354,37 €	16 560,70 €	72 915,07 €	700 617,07 €
2033	700 617,07 €	57 448,28 €	15 873,43 €	73 321,71 €	643 168,79 €
2034	643 168,79 €	58 582,72 €	15 111,76 €	73 694,48 €	584 586,07 €
2035	584 586,07 €	59 759,59 €	14 220,72 €	73 980,31 €	524 826,48 €
2036	524 826,48 €	60 980,96 €	13 245,50 €	74 226,46 €	463 845,52 €
2037	463 845,52 €	62 248,84 €	12 083,14 €	74 331,98 €	401 596,68 €
2038	401 596,68 €	45 901,00 €	10 938,84 €	56 839,84 €	355 695,68 €
2039	355 695,68 €	41 097,25 €	9 873,24 €	50 970,49 €	314 598,43 €
2040	314 598,43 €	42 189,86 €	8 706,55 €	50 896,41 €	272 408,57 €
2041	272 408,57 €	43 333,81 €	7 587,75 €	50 921,56 €	229 074,76 €
2042	229 074,76 €	36 440,99 €	6 588,01 €	43 029,00 €	192 633,77 €
2043	192 633,77 €	34 928,61 €	5 625,64 €	40 554,25 €	157 705,16 €
2044	157 705,16 €	34 860,90 €	4 607,82 €	39 468,72 €	122 844,26 €
2045	122 844,26 €	28 495,77 €	3 557,23 €	32 053,00 €	94 348,49 €
2046	94 348,49 €	27 425,26 €	2 616,33 €	30 041,59 €	66 923,23 €
2047	66 923,23 €	28 822,46 €	1 710,37 €	30 532,83 €	38 100,77 €
2048	38 100,77 €	30 290,82 €	806,90 €	31 097,72 €	7 809,95 €
2049	7 809,95 €	7 809,95 €	58,36 €	7 868,31 €	0,00 €

## 2. Budget annexe « parkings »

### Bilan 2024

Les parkings « Daniel Rops et Rowing » sont désormais payants entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2024, selon la même tarification que le parking des Suisses.

Cette opération en test cette année remplit pleinement ses missions de permettre au plus grand nombre de profiter des lieux. Cette opération sera renouvelée au sens où elle permet de réguler l'usage des plages du Rowing et d'Aqualac et de retrouver la convivialité familiale des lieux.

### Perspective 2025

Des travaux importants de rénovation vont être menés sur le parking de la Chaudanne pour un montant de d'environ 800 000 € HT. Le choix d'un maître d'œuvre est en cours.

Par ailleurs sera à l'étude la réalisation d'un parking en silos sur le parking du boulodrome, accompagné par la construction d'un hôtel des Polices.

## Clôture de gestion 2024 - masse salariale

Article	Libellé	Budget voté	Montants Prévisionnel au 31/12/2024
6336	Cotisations au CNFPT	15 280,00 €	1 542,02 €
6411	Salaires, Appointements	185 960,00 €	141 994,00 €
6453	Caisses de Retraite	43 553,00 €	40 965,00 €
6475	Médecine du Travail Pharmacie	466,00 €	0,00 €
6332	Cotisations versées F.N.A.L	707,00 €	693,00 €
6415	Supplément Familial	1 070,00 €	0,00 €
6331	Versement de Transport	1 131,00 €	1 109,00 €
6338	Autres Impôts, Taxes et Verse...	424,00 €	415,32 €
6413	Primes et Gratifications	10 000,00 €	33 429,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	21 780,00 €	22 925,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	204,00 €	780,00 €
6458	Autres Organismes Sociaux	5 550,00 €	3 810,00 €
6478	Autres Charges Sociales Diverses	6 096,00 €	9 010,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>279 149,00 €</b>	<b>256 772,34 €</b>

## Masse salariale prévisionnelle 2025

Article	Libellé	Prévisionnel Budgétaire 2025
6336	Cotisations au CNFPT	1 700,00 €
6411	Salaires, Appointements	188 000,00 €
6453	Caisses de Retraite	42 500,00 €
6475	Médecine du Travail Pharmacie	800,00 €
6332	Cotisations versées F.N.A. L	800,00 €
6415	Supplément Familial	1 070,00 €
6331	Versement de Transport	1 250,00 €
6338	Autres Impôts, Taxes et Verse...	430,00,00
6413	Primes et Gratifications	12 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	22 000,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	900,00 €
6458	Autres Organismes Sociaux	5 550,00 €
6478	Autres Charges Sociales Diverses	28 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>285 000,00 €</b>

# CRÉDITS

- "Port à barques du Petit Port d'Aix-les-Bains depuis la passerelle (été 2020)", Florian Pépellin, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 4.0
- "Panorama\_Mer\_de\_nuage\_depuis\_le\_Revard\_en\_hiver\_(janvier\_2024)", Florian Pépellin, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 4.0
- "Grand\_Hôtel\_(Aix-les-Bains)", Florian Pépellin, Wikimedia Commons, License GFDL CC-BY-SA
- "Jardin Japonais - Aix-les-Bains", Wikialine, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 3.0
- "Marina @ Grand Port @ Aix-les-Bains (50974555071)", Guilhem Vellut, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 2.0
- "Esplanade du Lac @ Aix-les-Bains (50975102128)", Guilhem Vellut, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 2.0
- "Musilac 2018", Mathis Brancquart, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 2.0
- "Coucher de soleil sur la Dent du Chat vu d'Aix-les-Bains (hiver 2021)", Florian Pépellin, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 4.0
- "Petit-train touristique - Aix-les-Bains (2016)", Mathis73, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 4.0
- "Aix-les-Bains\_(50975788206)", Guilhem Vellut, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 2.0
- "Aix-les-Bains\_(50975101688)", Guilhem Vellut, Wikimedia Commons, License CC BY-SA 2.0